

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES



SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT 2022



CREDIT AGRICOLE ASSURANCES



Sommaire

Synthèse	4
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	6
A.1 Activité	6
A.1.1 Périmètre	6
A.1.2 Présentation générale	6
A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives	8
A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe	10
A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionariat	11
A.2 Performance associée aux portefeuilles de contrats	12
A.2.1 Activité Vie	12
A.2.2 Activité Non-Vie	13
A.3 Performance associée aux activités de placements	15
A.4 Autres produits et charges	20
B. Système de gouvernance	21
B.1 Information générale sur le système de gouvernance	21
B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance	21
B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence	25
B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération	25
B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	29
B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité	30
B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité	30
B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité	30
B.3 Système de gestion des risques	32
B.3.1 Dispositif de gestion des risques	32
B.3.2 Dispositif ORSA	32
B.4 Système de contrôle interne	34
B.5 Fonction audit interne	36
B.5.1 Principe général	36
B.5.2 Missions de la Fonction audit interne	36
B.6 Fonction actuarielle	37
B.7 Sous-traitance	38
B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe	38
B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales	38
B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes	38
C. Profil de risques	39
C.1 Introduction	39
C.2 Risque de souscription	40
C.2.1 Exposition aux principaux risques	40
C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	41
C.2.3 Principales concentrations	41
C.2.4 Sensibilités	41
C.3 Risque de marché	42
C.3.1 Exposition aux risques	42
C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	42
C.3.3 Concentration	43
C.3.4 Sensibilités	43
C.4 Risque de contrepartie	45
C.4.1 Exposition aux risques	45
C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	45
C.4.3 Principales concentrations	45
C.5 Risque de liquidité	46

C.5.1 Exposition aux risques	46
C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	46
C.5.3 Sensibilités.....	46
C.6 Risque opérationnel.....	47
C.6.1 Exposition aux risques	47
C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	47
C.6.3 Sensibilités.....	47
C.7 Autres risques significatifs	48
C.7.1 Exposition aux risques	48
C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	48
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	49
Introduction	49
D.1 Actifs.....	51
D.1.1 Actifs incorporels et frais différés.....	52
D.1.2 Actifs d'impôts différés	52
D.1.3 Immobilisations corporelles	52
D.1.4 Instruments financiers	52
D.1.5 Placement en représentation des contrats en unités de compte.....	54
D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées).....	54
D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	54
D.2 Provisions techniques.....	55
D.2.1 Synthèse des provisions techniques	55
D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité.....	55
D.2.3 Segmentation.....	55
D.2.4 Comptabilisation initiale.....	56
D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)	56
D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques.....	57
D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent.....	57
D.2.8 Marge de risque (Risk Margin)	57
D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques.....	58
D.3 Autres passifs	59
D.3.1 Provisions et passifs éventuels	59
D.3.2 Provisions pour retraite	59
D.3.3 Passifs d'impôts différés.....	59
D.3.4 Passifs financiers	60
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	60
D.5 Autres informations	60
E. Gestion des fonds propres	61
E.1 Fonds propres.....	61
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres.....	61
E.1.2 Méthode de consolidation	61
E.1.3 Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles.....	61
E.1.4 Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers).....	64
E.1.5 Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers)	65
E.2 Capital de solvabilité requis (SCR)	66
F. Annexes – QRTs.....	67

SYNTHÈSE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la Directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de Crédit Agricole Assurances filiale, à 100% du groupe bancaire Crédit Agricole, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2022.

Le SFCR du groupe Crédit Agricole Assurances consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de Crédit Agricole Assurances, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter le profil de risques du Groupe, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 30 mars 2023 et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances le 4 avril 2023.

Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe¹ et premier assureur en France² par le montant des primes émises, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance Dommages.

Avec un chiffre d'affaires IFRS de 35,3 milliards d'euros à fin 2022 (84,4% en France et 15,6% à l'international), une collecte nette de +3,2 milliards d'euros dont +6,1 milliards en unités de compte, et un résultat net part du Groupe qui atteint 1 758 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances affiche un très bon résultat et confirme sa solidité dans une année 2022 marquée par des changements économiques et sociétaux majeurs : un nouveau contexte géopolitique illustré par l'éclatement du conflit russo-ukrainien, la résurgence de l'inflation qui a conduit au basculement vers une hausse des taux d'intérêt, la crise énergétique, ou encore l'urgence climatique. Ces résultats témoignent de la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

Système de gouvernance

Crédit Agricole Assurances, société tête de Groupe, s'est muni d'un système de gouvernance, adapté aux lignes d'activités du Groupe, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et assume en tant que société tête de Groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec la Direction Générale, comprenant le directeur général et les deux autres dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances ainsi que les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Crédit Agricole Assurances et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité, et les contrôle à intervalles réguliers afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité.

Profil de risque

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans la section C du présent rapport est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie, liés à l'importance des activités d'épargne et de retraite. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du groupe Crédit Agricole Assurances. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

¹ Source interne, données à fin 2021. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

² Source : *L'Argus de l'assurance* du 16 décembre 2022, données à fin 2021

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2. Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont exposés en partie D.

Gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2022, le niveau des fonds propres éligibles (y compris fonds propres des autres secteurs financiers) s'élève à 27 295 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 13 403 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, le Minimum de Capital Requis (MCR) s'élève à 5 963 millions d'euros.

Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de *grandfathering* des dettes subordonnées.

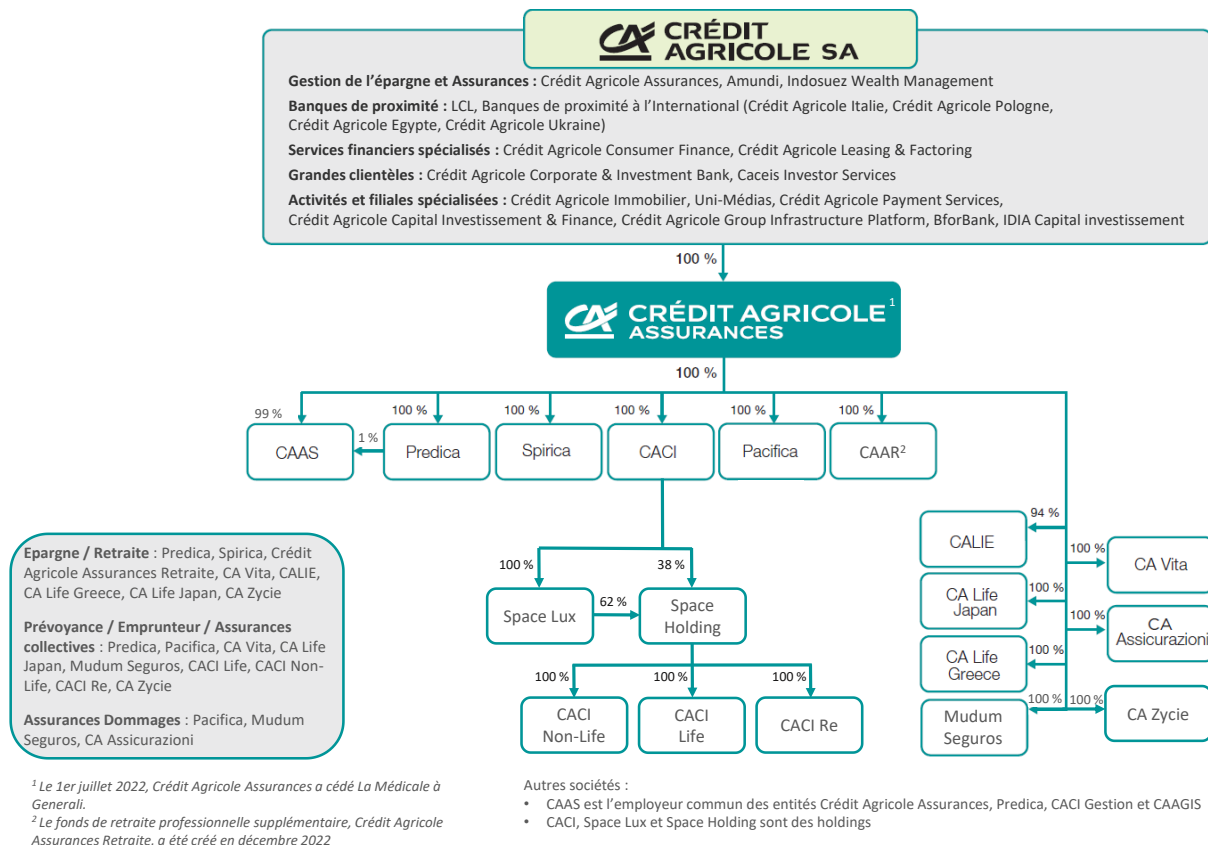
Ainsi à fin 2022, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est de 204% et le ratio de couverture du MCR est de 404%.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Périmètre

Crédit Agricole Assurances, société holding au capital de 1 490 403 670 euros, sise au 16/18 boulevard de Vaugirard à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, est la société mère du groupe Crédit Agricole Assurances, et est détenue à 100% par Crédit Agricole S.A. Le graphique ci-dessous illustre les principales filiales du groupe Crédit Agricole Assurances³ :



Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise au 4 place de Budapest à Paris. Le Groupe est audité par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Mazars sis dans la Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault à Courbevoie.

A.1.2 Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole est le 1^{er} bancassureur en Europe⁴ et le 1^{er} assureur en France⁵ par le montant des primes émises. Ces positions s'appuient sur une offre complète et compétitive, adaptée aux spécificités de chaque marché national et de chaque partenaire local.

Depuis plus de 35 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement. Crédit Agricole

³ Hors entités traditionnelles non-assurance consolidées en intégration globale suivantes : Iris Holding, Holding Euromarseille, Predica Infra, Vaugirard Infra, Alta Vai.

⁴ Source interne CAA, données à fin 2021. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

⁵ Source : L'Argus de l'assurance du 16 décembre 2022, données à fin 2021

Assurances couvre en effet l'ensemble des besoins de ses clients en assurances en France et à l'international, via trois grands métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

- ▶ Le métier « Epargne / Retraite » : Crédit Agricole Assurances confirme sa position de leader en assurance de personnes en France⁶, à la fois par le chiffre d'affaires et par les encours.

Ce métier regroupe l'ensemble des activités d'épargne, notamment les produits d'assurance vie en euro ou en unités de compte (UC), ainsi que des contrats dédiés à la retraite dont les plans d'épargne retraite (PER). En France, Crédit Agricole Assurances distribue principalement ses offres auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL (7 100 agences) : particuliers, clientèle patrimoniale, agriculteurs, professionnels et entreprises. À l'international, Crédit Agricole Assurances est présent au travers des entités du groupe Crédit Agricole en Italie, au Luxembourg, et en Pologne, dans lesquelles il continue d'exporter et d'adapter son savoir-faire de bancassureur et poursuit par ailleurs son développement via des accords de distribution avec des partenaires externes (Italie, Portugal, Japon, Luxembourg). En outre, le groupe Crédit Agricole Assurances se développe auprès de réseaux alternatifs : plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banque en ligne *via* notamment BforBank, courtiers Internet, banquiers privés.

- ▶ Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives » : Crédit Agricole Assurances est leader de la prévoyance individuelle en France⁷ et 2^{ème} assureur en assurance des emprunteurs⁸. Activité lancée en 2015, les assurances collectives comptent environ 890 000 personnes couvertes au 31 décembre 2022.

Ce métier regroupe les activités de prévoyance individuelle et collective, d'assurance des emprunteurs et de santé collective. Grâce aux compétences conjuguées de ses différentes compagnies, en France et à l'international, le groupe Crédit Agricole Assurances propose des solutions d'assurance individuelle ou collective à ses clients.

L'offre de prévoyance s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés dans l'Hexagone par des partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

En assurance emprunteur, Crédit Agricole Assurances propose ses services via une cinquantaine de partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans sept pays.

- ▶ Le métier « Dommages » : Crédit Agricole Assurances est le 1^{er} bancassureur automobile, habitation et santé⁹ et le 6^{ème} assureur de biens et de responsabilités en France¹.

Pour protéger ses clients face aux aléas et les accompagner au quotidien, Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers et professionnels :

- assurance de biens et responsabilités (automobile, habitation...) pour faire face à certains imprévus tels que des incendies, des vols ou encore des intempéries ;
- protection des biens agricoles et professionnels ;
- complémentaires santé ;
- assurance des accidents de la vie pour prendre en main de manière efficace et sûre sa protection et celle de sa famille ;
- protection des appareils électroniques nomades du foyer ;
- protection juridique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- parabancaire (garantie en cas de perte ou vol des moyens de paiement et leur utilisation frauduleuse) ;
- pour le marché agricole, assurance Aléas climatiques, Récoltes et contrat Prairies ;
- cyber protection pour sécuriser l'activité des professionnels et des entreprises ;
- une nouvelle gamme IARD pour les entreprises : Multirisque Entreprise, Flotte, Missions, Marchandises transportées, Cyber et Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

Crédit Agricole Assurances commercialise principalement ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, soit un réseau de 37 000 professionnels de l'assurance dont 580 AssurPros dédiés aux marchés des professionnels et des agriculteurs, ce qui représente un réseau de 7 100 agences en y ajoutant.

En France, le Groupe compte en outre 18 Unités de Gestion de Sinistres, qui se composent de 13 Unités de Gestion dédiées aux risques IARD (1 nouvelle ouverture prévue en 2023), 5 Unités de Gestion dédiées à la Protection Juridique (1 nouvelle ouverture prévue en 2023) et 2 Unités de Gestion de Risques Spécialisés.

À l'international, Crédit Agricole Assurances capitalise également sur le succès de son modèle de bancassurance : en Italie CA Assicurazioni accompagne le développement des réseaux bancaires du Groupe en y apportant son savoir-faire en assurance dommages ; et en Espagne à travers un accord de partenariat avec le groupe bancaire Abanca.

⁶ Source : L'Argus de l'assurance du 16 décembre 2022, données à fin 2021

⁷ Source : L'Argus de l'assurance du 1^{er} avril 2022, données à fin 2021

⁸ Source : L'Argus de l'assurance du 2 septembre 2022, données à fin 2021

⁹ Source : L'Argus de l'assurance du 22 avril 2022, données à fin 2021

La force de Crédit Agricole Assurances repose également sur son appartenance au groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe : environ 50 000 conseillers sont au contact de 53 millions de clients à travers le monde, engagés à la réalisation de tous leurs projets.

Le Groupe s'appuie sur trois modes de distribution :

- ▶ le modèle de bancassurance (82% du chiffre d'affaires 2022) qui assure la distribution des produits d'assurance de personnes, dommages et emprunteurs dans les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole ;
- ▶ les partenariats Groupe (10% du chiffre d'affaires 2022), via un dispositif de partenaires financiers internes complété par des canaux complémentaires (Internet, conseillers en gestion de patrimoines indépendants) ;
- ▶ les partenariats hors Groupe (8% du chiffre d'affaires 2022), en l'absence de réseaux appartenant au groupe Crédit Agricole (Japon par exemple).

Les effectifs du groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

(en nombre d'employés)	2022	2021	Variation
France	2 713	2 807	(3)%
International	669	651	3%
Effectif total	3 382	3 458	(2)%

Effectifs du périmètre consolidé IFRS

A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives

Faits marquants

Cette année 2022 a été marquée par un changement de paradigme de niveau mondial : un nouveau contexte géopolitique illustré par l'éclatement du conflit russo-ukrainien, la résurgence de l'inflation qui a conduit au basculement vers une hausse des taux d'intérêt, la crise énergétique, ou encore l'urgence climatique sont autant de bouleversements auxquels notre société a dû s'adapter.

En parfaite résonance avec la raison d'être du groupe Crédit Agricole, agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société, Crédit Agricole Assurances a assuré son rôle et ses responsabilités par la mise en place d'actions concrètes.

▶ Au plan stratégique :

- A travers le nouveau plan stratégique de Crédit Agricole S.A. « Ambitions 2025 », Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, entend poursuivre le développement de ses métiers cœur en France et à l'international, et diversifier ses offres et services pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients, en particulier sur la santé et la retraite. La poursuite du développement des métiers cœur de Crédit Agricole Assurances repose sur 5 piliers :
 - Accélérer sur la protection des biens et des personnes
 - Développer de nouvelles solutions d'épargne responsables et accessibles
 - Intensifier notre modèle de bancassureur universel pour les entreprises
 - Développer nos activités à l'international
 - Devenir l'assureur digital de référence

La diversification des offres et services de Crédit Agricole Assurances pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients, en particulier sur la santé et la retraite, repose sur 4 piliers :

- Adopter une approche globale et servicielle en assurances santé
- Mettre en place une offre complète pour les séniors et la retraite
- Placer les enjeux sociétaux et environnementaux au cœur de nos offres et de notre modèle
- Répondre aux enjeux de long terme de la société française en tant qu'acteur majeur de Crédit Agricole Santé et Territoires.
- Banco BPM (BBPM) et Crédit Agricole Assurances (CAA) ont signé un protocole d'accord pour la mise en place d'un partenariat bancassurance de long terme. Ce dernier vise à fournir des produits d'assurance non-vie et des services connexes au travers des réseaux de distribution de BBPM. Dans le cadre de ce partenariat, BBPM apportera son expérience bancaire de premier plan et ses capacités de distribution en Italie. CAA apportera son expertise en matière de produits et services d'assurance innovants, offrant des solutions personnalisées d'assurance non-vie (dommages, santé, ...) et assurance des emprunteurs aux clients de BBPM en Italie, ainsi que l'efficacité du leader européen de la bancassurance.
- Crédit Agricole Assurances a lancé son fonds de retraite professionnelle supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite. La nouvelle entité proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs avec pour objectif de passer de 19 à 23 milliards d'encours à horizon 2025. Crédit Agricole Assurances Retraite mettra également en place une plateforme digitale d'anticipation, de sensibilisation et de conseil qui aura pour objectif d'accompagner l'ensemble des assurés dans leur préparation à la retraite et de soutenir les ambitions de développement de long terme du Groupe sur ce marché.

- Crédit Agricole Assurances a lancé en mai 2022 sa nouvelle Direction de la Transformation avec pour ambition de devenir l'assureur digital de référence à horizon 2025 et leader de la satisfaction client. Elle a notamment pour mission d'incarner pleinement la raison d'être et le projet du Groupe, notamment en conjuguant l'humain, le digital et la data au service de l'excellence relationnelle ; de devenir leader de l'expérience omnicanale (parcours digitalisés), avec une expérience client / conseiller omnicanale aux meilleurs standards et une connaissance client unifiée ; et d'accroître les capacités d'innovation du groupe Crédit Agricole Assurances au service de nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.
- Crédit Agricole Assurances et Generali ont finalisé l'opération de cession de La Médicale par Crédit Agricole Assurances à Generali ainsi que la cession par Predica à Generali du portefeuille de garanties décès commercialisé par La Médicale. Ce projet répond à la volonté de Crédit Agricole Assurances de se focaliser sur le développement de son modèle de bancassurance, vecteur de synergies significatives avec les autres entités du groupe Crédit Agricole. En tant que bancassureur universel et acteur majeur de la santé, marché sur lequel Crédit Agricole S.A. a présenté de fortes ambitions à l'occasion de l'annonce de son PMT « Ambitions 2025 », Crédit Agricole Assurances souhaite renforcer son offre auprès de l'ensemble de ses clients et directement via les banques de proximité du Groupe.

► Au plan des offres commerciales :

- Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica, annonce un taux moyen de PAB (Participation Aux Bénéfices) de 2,32% pour ses contrats d'assurance-vie, une performance qui peut atteindre jusqu'à 3,25% pour les clients qui ont fait le choix de la diversification vers les unités de compte. La progression des rendements servis de + 106 points de base s'applique de façon homogène pour l'ensemble des contrats. Le taux moyen des contrats de retraite individuelle s'élève à 2,94% à fin 2022, en augmentation de + 132 points de base.
- Après le lancement en décembre 2021 de sa nouvelle offre Auto, Pacifica, filiale assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, annonce le lancement d'une formule habitation jeune locataires, accessible à tous. En cohérence avec le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole de permettre à tous l'accès à l'assurance du quotidien, cette nouvelle formule jeune propose un tarif unique à 6€/mois. Disponible en ligne et en agence, elle répond aux attentes des jeunes assurés de moins de 31 ans pour les accompagner dans leurs premiers logements, qu'ils soient étudiants ou jeunes actifs, avec une offre simple qui cible leurs besoins essentiels et leurs contraintes budgétaires.
- Mobilize Financial Services choisit Pacifica, filiale assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, comme partenaire assureur automobile en France. A travers ce partenariat, Pacifica deviendra, à partir de fin 2023, l'assureur automobile de Mobilize Financial Services en France, pour la fourniture de contrats d'assurance adossés à la distribution de véhicules neufs et d'occasion auprès des particuliers. Pour Crédit Agricole Assurances, ce partenariat contribue aux ambitions fixées dans son projet d'entreprise à horizon 2025, tant en termes de croissance (plus de 2,5 millions de contrats dommages supplémentaires en France) qu'en termes d'accompagnement des nouvelles formes de mobilité.
- Crédit Agricole Assurances s'est conformé à La loi Lemoine du 28 février 2022 qui modifie le régime de l'assurance emprunteur. Désormais, la résiliation sera possible à tout moment ; le questionnaire santé, sous conditions, est supprimé ; et le « droit à l'oubli », qui permet aux personnes ayant été atteintes d'une maladie grave de ne pas le déclarer au moment de souscrire une assurance emprunteur, est renforcé.
- Depuis juin 2022, plusieurs fonctionnalités Assurances ont été intégrées à la nouvelle application Crédit Agricole « Ma Banque ». Elle inclut notamment des fonctions de devis et une consultation détaillée des produits d'épargne, retraite et de prévoyance.

► Au plan de la Responsabilité Sociale et Environnementale :

- S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique. Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'alliance Net-Zero Asset Owner (NZAOA) rassemble les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050, avec pour objectif principal de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

Crédit Agricole Assurances s'engage désormais sur les objectifs chiffrés suivants à horizon 2025 :

- baisser de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate.
- augmenter ses investissements dans les énergies renouvelables pour contribuer, à terme, à l'installation d'une capacité de production de 14 GW vs 10,5 GW annoncés en 2021, soit la consommation moyenne en énergie de 5 millions de foyers français par an.
- engager un dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille parmi les plus émettrices.
- Crédit Agricole Assurances annonce son adhésion à la NZIA (Net-Zero Insurance Alliance). Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) rassemble des assureurs et réassureurs mondiaux engagés en faveur d'une accélération du rôle du secteur dans la transition écologique et avec un objectif zéro carbone. Crédit Agricole Assurances s'engage ainsi à participer aux travaux de la NZIA et à appliquer les méthodologies de mesure de l'empreinte carbone à ses portefeuilles de souscription pour évaluer sa trajectoire et identifier les leviers de réduction.
- Pour répondre à la quête de sens de ses clients qui souhaitent investir leur épargne dans des projets solidaires ou environnementaux, Crédit Agricole Assurances élargit sa gamme d'UC Responsables labellisées pour atteindre à fin 2025, 28 milliards d'euros d'encours contre 14 milliards d'euros d'encours à fin 2021. En parallèle, Crédit Agricole Assurances annonce le lancement d'un référentiel, travaillé avec ses parties prenantes internes et externes, pour intégrer des critères RSE dans

toute la chaîne de valeur de ses offres, de la conception à la gestion de sinistre, en passant par la tarification. Objectif : 100% des nouvelles offres et nouveaux services conçus avec des critères RSE à fin 2025.

- Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, rejoint la « Better Driving Community », lancée en 2019 par le groupe Michelin à travers son activité Driving Data to Intelligence (DDi), aux côtés de Colas, CGI et TotalEnergies. Cette initiative a pour ambition de promouvoir une mobilité routière plus sûre et plus responsable grâce aux données de conduite. Véritable communauté de conducteurs engagés au service de la sécurité routière, ce projet fédère un écosystème de partenaires qui ont pour objectif d'innover et d'améliorer la mobilité de demain.

► Au plan des investissements :

- Ørsted a annoncé la signature d'un accord concernant la cession de 50 % de son parc éolien offshore Hornsea 2 de 1,3 GW au Royaume-Uni à un consortium composé d'AXA IM Alts, agissant pour le compte de ses clients, et de Crédit Agricole Assurances. Couvrant une zone offshore de 462 km², Hornsea 2 se situe à 89 km des côtes du Yorkshire dans la région de Hornsea, l'une des plus grandes zones de développement éolien offshore au monde. D'une capacité de 1,3 GW, Hornsea 2 fournira suffisamment d'électricité verte pour couvrir les besoins de plus de 1,3 million de foyers par an. Hornsea 2 est un projet clé pour permettre au gouvernement britannique d'atteindre l'objectif de 40 GW de capacité éolienne offshore d'ici 2030.
- Crédit Agricole Assurances, premier bancassureur en Europe et Energy Infrastructure Partners (EIP), investisseur de référence dans le domaine de la transition énergétique, ont annoncé le 9 juin 2022 la signature d'un accord avec Repsol S.A. pour une prise de participation de 25 % dans Repsol Renovables, la branche de Repsol S.A. consacrée aux énergies renouvelables, sur la base d'une valeur d'entreprise implicite de 4,4 Mds€.
- Crédit Agricole Assurances, en droite ligne avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, annonce sa participation au fonds Clean Hydrogen Infrastructure géré par Hy24, le plus grand fonds mondial dédié aux infrastructures d'hydrogène décarboné, dont l'objectif est d'atteindre, à terme 1,5 Md€. Le fonds réunit des investisseurs de premier plan et des acteurs stratégiques du secteur industriel dans l'objectif d'investir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène en ciblant les régions les plus prometteuses (Europe, Amériques et Asie).
- Crédit Agricole Assurances et F2i, le principal fonds d'infrastructure italien, ont signé un accord pour acquérir auprès du groupe Villar Mir des parcs éoliens en exploitation (53 mégawatts de capacité) et des projets éoliens à un stade avancé de développement (430 mégawatts de capacité), situés dans le nord de l'Espagne. F2i, par l'intermédiaire du Fonds V - Fondo per le Infrastrutture Sostenibili, acquerra 60% du portefeuille d'énergie éolienne et les 40 % restants seront détenus par Crédit Agricole Assurances, partenaire actuel de F2i dans le groupe EF Solare Italia. Le vendeur Villar Mir est un conglomérat espagnol historique opérant dans 31 pays dans les secteurs de l'immobilier, de la métallurgie, de la production d'énergie et de la construction.

► Au plan financier :

- A fin décembre 2022, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Assurances atteint 1 758 millions d'euros, dont une plus-value de cession de la Médicale de 101M€, en progression de 8% par rapport à fin 2021 (hors plus-value). En outre, le Groupe a poursuivi cette année sa politique de diversification de son modèle d'affaires à travers le développement de ses lignes prioritaires d'activité (la protection des biens et des personnes, et les unités de compte en assurance vie). Crédit Agricole Assurances réalise un chiffre d'affaires de 35,3 milliards d'euros.
- Crédit Agricole Assurances a poursuivi l'adaptation de sa politique commerciale, de son allocation d'actifs et de ses ressources financières aux exigences quantitatives de Solvabilité 2. Le ratio prudentiel du Groupe se situe au niveau toujours élevé de 204% à fin 2022.
- Crédit Agricole Assurances a procédé le 24 juin 2022 distribution exceptionnelle de fonds propres d'un montant de deux milliards d'euros à son actionnaire Crédit Agricole S.A. Cette distribution s'inscrit dans la politique de dividende exceptionnel, qui vise, à terme, à améliorer le CET1 de Crédit Agricole S.A.

Perspectives

Postérieurement à l'arrêté des comptes en date du 7 février 2023, la chute de plusieurs banques régionales américaines et le rachat prévu du Groupe Crédit Suisse par UBS à la fin du mois de mars n'ont pas changé la capacité du Groupe Crédit Agricole Assurances à répondre aux besoins de ses clients.

L'exposition directe aux quatre banques américaines en difficulté est nulle, tout comme les expositions aux AT1 du Groupe Crédit Suisse

A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe

A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupes réalisées au titre de l'exercice 2022 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué par le groupe Crédit Agricole et sur le marché.

Au 31 décembre 2022, 0,1 milliard d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et 0,5 milliard d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) étaient souscrits par le groupe Crédit Agricole (en normes IFRS).

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole pour 13,8 milliards d'euros, dont 11,3 milliards d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte à fin 2022.

A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

<i>Actionnaires</i>	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Crédit Agricole S.A.	149 040 366	149 040 366	149 040 366
Autres	1	1	1
Total	149 040 367	149 040 367	149 040 367

Au 31 décembre 2022, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2022, il n'y a aucune participation des salariés du groupe Crédit Agricole Assurances au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

Distribution au titre de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 a décidé du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 700 489 724,90 euros, soit 4,70 euros par action.

Le Conseil d'Administration du 7 février 2023 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2023 un solde de dividendes de 898 713 413,01 euros, soit 6,03 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2022 s'élève donc à 1 599 203 137,91 euros, soit 10,73 euros par action.

A.2 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS

A fin décembre 2022, Crédit Agricole Assurances enregistre un chiffre d'affaires de 35,3 milliards d'euros en normes IFRS, réalisé à 84,4% en France. Les autres pays les plus significatifs dans lesquels Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne.

L'année 2022 a été par des changements économiques et sociétaux majeurs : un nouveau contexte géopolitique illustré par l'éclatement du conflit russo-ukrainien, la résurgence de l'inflation qui a conduit au basculement vers une hausse des taux d'intérêt, la crise énergétique, ou encore l'urgence climatique. En conséquence, à fin 2022, le chiffre d'affaires est en baisse de 3,1%. Celle-ci résulte de la baisse du chiffre d'affaires de l'activité épargne-retraite. Les chiffres d'affaires des activités de protection des biens et protection des personnes poursuivent leur progression dynamique.

La part des unités de compte dans la collecte brute s'élève ainsi à 41,2 % en 2022 (normes françaises), en baisse de 0,5 point sur un an. En outre, les encours en unités de compte baissent de 5,1% et représentent 25,6% des encours globaux à fin décembre 2022, soit une part des unités de compte en baisse de 1,2 point sur un an.

A.2.1 Activité Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier assureur-vie en France¹⁰, et le deuxième sur la retraite¹¹.

A fin 2022, les activités vie, essentiellement les métiers Epargne / Retraite, Prévoyance, du groupe Crédit Agricole Assurances représentent environ 83% de son chiffre d'affaires, principalement portées par les activités en France, en Italie et au Luxembourg.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Performance associée aux activités de placement.

	31/12/2022				
	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	14 767	9 614	2 592	958	27 931
Primes acquises brutes	14 767	9 614	2 509	956	27 847
Sinistres bruts	16 515	5 414	651	370	22 951
Variation des autres provisions techniques brutes	4 654	4 283	(64)	115	8 989
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 083	576	1 329	478	3 465

¹⁰ Source : L'Argus de l'assurance du 20 mai 2022, données à fin 2021

¹¹ Source : L'Argus de l'assurance du 30 septembre 2022, données à fin 2021

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
Primes émises brutes	16 391	11 037	2 514	1 283	31 224
Primes acquises brutes	16 391	11 037	2 457	1 287	31 172
Sinistres bruts	16 622	4 299	636	706	22 264
Variation des autres provisions techniques brutes	(7 236)	(11 996)	(24)	(437)	(19 692)
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 042	632	1 313	478	3 464

A fin 2022, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 27 931 millions d'euros, en baisse de -10,5% par rapport à fin 2021, principalement en raison de la baisse des engagements d'assurance avec participations aux bénéfices et en unités de compte. Cette évolution s'explique d'une part par le transfert de la branche d'activité Retraite individuelle et collective de Predica au fonds de retraite professionnelle supplémentaire, Crédit Agricole Assurances Retraite, qui n'est pas consolidé en Solvabilité 2, et d'autre part par le contexte de baisse des marchés financiers en 2022.

Les contrats en unités de compte enregistrent ainsi une baisse de -12,9% par rapport à fin 2021 représentant désormais 34% des primes émises vie pour un montant de 9 614 millions d'euros.

Les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices enregistrent une baisse de -9,9% par rapport à fin 2021 et représentent désormais 53% des primes émises vie pour un montant de 14 767 millions d'euros.

D'autre part, les activités de Prévoyance, au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et représentent environ 9% du chiffre d'affaires vie à fin 2022 du groupe Crédit Agricole Assurances, soit 2 592 millions d'euros.

La charge de prestations liée aux sinistres est constituée principalement de la participation aux bénéfices distribuée aux assurés et de la dotation de la provision pour participation aux excédents.

A fin 2022, la provision pour participation aux excédents¹² s'élève à 12,0 milliards d'euros, en reprise de 1,1 milliard d'euros par rapport à fin 2021.

A.2.2 Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur automobile, habitation et santé en France¹³ et le sixième assureur de biens et de responsabilités en France¹⁴.

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages :

¹² Périmètre Vie France (Predica, CAAR et Spirica)

¹³ Source : *L'Argus de l'assurance* du 22 avril 2022, données à fin 2021

¹⁴ Source : *L'Argus de l'assurance* du 16 décembre 2022, données à fin 2021

	31/12/2022								
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Domage lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	1 139	533	532	903	1 725	174	493	231	5 731
Primes acquises brutes	1 121	527	526	874	1 681	170	500	222	5 621
Sinistres bruts	891	232	437	727	1 435	104	107	80	4 012
Variation des autres provisions techniques brutes	(16)	(31)	(18)	(1)	(6)	2	2	-	(68)
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	187	211	108	214	489	65	230	106	1 610

	31/12/2021								
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Domage lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	858	599	519	876	1 626	235	390	222	5 323
Primes acquises brutes	843	593	511	857	1 572	229	405	213	5 223
Sinistres bruts	663	307	496	521	964	193	132	74	3 351
Variation des autres provisions techniques brutes	-	1	14	-	2	(3)	(4)	-	9
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	164	227	122	222	462	72	165	105	1 539

A fin 2022, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 5 731 millions d'euros, en hausse de 7,7% par rapport à fin 2021. Il est pour l'essentiel réalisé en France. Cette hausse s'explique essentiellement par une forte hausse de 32,8% sur les segments Frais médicaux et de 26,4% sur Pertes Pécuniaires, malgré une forte baisse de 26,0% sur le segment Responsabilité Civile relative à l'usage de véhicules motorisés et de 11,0% sur la Protection des revenus. Les Frais médicaux et les Pertes Pécuniaires représentent respectivement 20% et 9% du total du chiffre d'affaires non-vie à fin 2022.

Les primes émises pour la ligne d'activité Incendie et autres dommages aux biens représentent 30% du total des primes émises non-vie, soit 1 725 millions d'euros. Leur croissance de 6,1% par rapport à fin 2021 s'explique principalement par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation.

Les primes émises en Dommages lié à l'usage de véhicules motorisés représentent 16% du total des primes, soit 903 millions d'euros, en hausse de 3,1%.

Le ratio combiné en France, où le groupe Crédit Agricole Assurances réalise l'essentiel de son activité, reste bien maîtrisé à 98,5%¹⁵.

¹⁵ Ratio (Sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica.

A.3 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Bilan Annuel 2022

L'année économique et financière 2022 s'est largement déroulée sous le signe de la stagflation (ralentissement de la croissance et inflation très élevée), surtout en raison des effets différés de la crise du COVID auxquels se sont ajoutés ceux du conflit ukrainien. Les banques centrales, dans leur grande majorité, ont resserré leurs politiques monétaires de façon très abrupte, privilégiant la lutte contre l'inflation au risque de freiner davantage l'activité. La Chine, où d'importantes restrictions anti-COVID ont persisté durant l'essentiel de l'année, a connu des difficultés spécifiques. Sur les marchés, les rendements obligataires ont très fortement remonté tandis que les actions ont baissé.

Etats-Unis

Après un tout début d'année encore affecté par les restrictions anti-COVID, l'activité économique a rebondi à partir de février. Cependant, l'inflation est rapidement devenue le thème principal : déjà très élevée fin 2021, elle s'est avérée plus persistante que prévu, se diffusant progressivement des prix des denrées importées (surtout énergie et biens) à ceux des services. En plus de rogner le pouvoir d'achat des ménages, cette inflation (malgré un début de reflux à partir de l'été) a conduit la Réserve fédérale à relever ses taux directeurs beaucoup plus rapidement que ce qui était anticipé en début d'année (pour un total de 425 points de base sur l'ensemble de 2022), freinant l'activité dans de nombreux secteurs, à commencer par celui de l'immobilier. Aussi, la tendance a plutôt été à la décélération de la plupart des indicateurs économiques au S2 (le PIB faisant exception, car pénalisé en trompe l'œil par des composantes volatiles au S1). Cela dit, en fin d'année, le marché du travail restait porteur et les enquêtes de conjoncture indiquaient une activité toujours vigoureuse dans les services. Sur le plan politique, les élections mid-terms de novembre ont permis aux Républicains de prendre le contrôle de la Chambre des Représentants, les Démocrates conservant celui du Sénat.

Zone euro

A peine sortie des restrictions du COVID, l'économie de la zone euro a subi, à partir de fin février, les effets de l'invasion russe de l'Ukraine : fortes tensions sur les prix des matières premières (à commencer par l'énergie) et choc de confiance lié aux craintes d'extension du conflit et à celles d'une pénurie de gaz naturel à l'horizon de l'hiver. De plus, les restrictions anti-COVID en Chine ont pesé sur les chaînes de valeur industrielles. L'inflation a rapidement accéléré (jusqu'à atteindre des niveaux à deux chiffres en octobre), conduisant la BCE à mener, à partir de juin, le cycle de hausses de taux directeurs le plus rapide depuis sa création. Dans le même temps, les gouvernements se sont employés (en ordre dispersé, la coordination étant difficile) à soulager le fardeau énergétique des entreprises et des ménages. A partir de la fin de l'été, cependant, certaines données se sont avérées un peu moins mauvaises que prévu. En particulier, le prix du gaz naturel a fortement reflué (même s'il est resté plusieurs fois supérieur à la moyenne des années précédentes), les risques de pénurie se sont atténués et les indicateurs du T4 ont signalé que la contraction de l'activité économique restait modérée. Sur le plan politique interne, le principal événement a été l'avènement d'un nouveau gouvernement en Italie, dirigée par une Présidente du Conseil auparavant considérée comme eurosceptique mais dont l'arrivée aux affaires n'a pas, en 2022 du moins, déclenché de fortes tensions sur les marchés ou avec les autres pays de la zone euro.

Emergents

L'année 2022 avait commencé sur une note positive avec la réouverture de la plupart des économies et les prévisions de l'atténuation des effets négatifs de la pandémie. Mais dès février, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venue noircir ce scénario avec très rapidement une flambée des prix du pétrole, du gaz et de certaines céréales. Ces hausses de prix se sont au fur et à mesure étendues à l'ensemble des secteurs, entraînant une forte augmentation de l'inflation mondiale. Cet environnement inflationniste couplé à une hausse de l'aversion au risque du marché ont fortement pénalisé les actifs émergents, au premier rang desquels leurs devises. Les banques centrales émergentes n'ont eu d'autres choix que de durcir leur politique monétaire en amont de celles des pays développés. La baisse du pouvoir d'achat des ménages, la hausse du coût du crédit, ou encore l'augmentation des coûts de production, sont autant de facteurs qui ont commencé à freiner la croissance et ce d'autant qu'après la pandémie les marges de manœuvre budgétaires de nombreux pays pour compenser ce choc apparaissent limitées. Tous les pays n'ont pas été affectés de la même manière par ce choc. Les pays asiatiques, par exemple, ont été plus épargnés que les pays d'Europe centrale et orientale qui en raison de leur proximité avec le conflit et d'un marché du travail à flux tendus ont pris la crise de plein fouet. La politique intérieure, avec des élections dans de nombreux pays notamment d'Amérique Latine, a également été un facteur de volatilité des actifs émergents en 2022. La réouverture soudaine de la Chine aura été l'évènement marquant de cette fin d'année.

Taux

Les hausses de taux ont été particulièrement violentes en 2022, du jamais vu depuis les années 80. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a démarré l'année en négatif pour terminer au-dessus 2,3%. Le 10 ans US a dépassé les 4% en octobre/novembre contre un point bas de 1,5% en janvier. Le moteur de ces hausses de taux a été un changement dans les anticipations d'inflation et de politique monétaire. Au début de l'année, les marchés ont été beaucoup trop optimistes sur la trajectoire de l'inflation et ont sous-estimés l'engagement des banques centrales à ramener l'inflation à 2%. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné

que des mesures budgétaires non ciblées étaient susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Dans cet environnement, les spreads des pays périphériques ont plutôt bien résisté.

Actions

Du côté des marchés, l'année 2022 a été marquée par une baisse sensible des marchés d'actions. Le MSCI World AC recule de -17,5% sur l'année. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en début d'année a donné le ton, augmentant significativement les prix de l'énergie et par conséquent, les niveaux d'inflation, déjà très hauts fin 2021. En réponse, les banques centrales ont maintenu leur resserrement de politique monétaire pour faire face au danger inflationniste, déclenchant un fort mouvement à la hausse des rendements obligataires. Malgré la résilience de l'économie américaine et de son marché de l'emploi, le MSCI USA (-20,8%) a fait moins bien que l'Europe (-10,9%). En raison de la forte concentration en valeurs de croissance (notamment les grandes valeurs technologiques), le marché américain a plus souffert de la hausse des taux réels. Le MSCI Japan s'est montré quant à lui encore plus résilient que l'Europe face à la tendance baissière, finissant l'année à -6,6% alors qu'à l'opposé le MSCI Emergents clôture l'année dans le rouge vif à -17,9%. Au niveau pays en Europe, la Zone Euro (-14,5%) sous-performe le MSCI Europe compte tenu de la résilience du marché britannique (+3,0%). Au sein de la zone euro, les pays du sud font mieux que les pays dit « Core ». En tête le Portugal (+4,1%), suivi de l'Espagne (-3,4%). La France (-9,8%) s'est mieux comporté que l'Allemagne (-19,3%) et les Pays-Bas (-24,6%). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens sont ressortis dans le rouge à l'exception du secteur de l'énergie (+35,8%), profitant de la hausse des prix de l'énergie. Toujours parmi les grands contributeurs de cette année, le secteur bancaire (-0,6%), le secteur de l'assurance (-1,3%) sont en haut du tableau en parti grâce au sursaut lors du 4ème trimestre. Sans surprise, le secteur de l'immobilier a fermé la marche et accusait une performance négative de -39,4%. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites « Value » (-3,1%) ont largement surperformé les valeurs de croissance (-18,5%).

	31/12/2022	Plus haut 2022	Plus bas 2022	31/12/2021	Variation 2022 rapportée 12/2021
Taux					
T Bill 10 ans	3,87%	4,24%	1,62%	1,51%	+236bp
EUR CMS 2 ans	3,39%	3,41%	-0,29%	-0,30%	+369bp
EUR CMS 10 ans	3,20%	3,33%	0,33%	0,30%	+290bp
OAT 10 ans (TEC 10)	3,12%	3,12%	0,23%	0,19%	+293bp
Spread Corporate BBB 7 ans	1,11%	1,53%	0,65%	0,65%	+46bp
Actions					
S&P 500	3 839,5	4 756,6	3 577	4 766	-19,4%
EuroStoxx 50	3 793,6	4 392,2	3 279	4 298	-11,7%
CAC 40	6 474	7 376,4	5 676,9	7 153	-9,5%
Nikkéi	26 094,5	29 332,2	24 717,5	28 792	-9,4%
EUR/USD	1,07	1,15	0,96	1,14	-6,1%
Pétrole (Brent en USD)	85,9	128	76,1	77,8	+10,4%

Le portefeuille d'investissements du groupe Crédit Agricole Assurances a généré en 2022 un « Total produits des placements nets de charges » composé pour l'essentiel :

- ▶ des produits des placements générés par les placements des activités d'assurance à 7 165 millions d'euros, qui proviennent pour l'essentiel des revenus des actifs obligataires pour 5 692 millions d'euros,
- ▶ de variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, résultant des mouvements des marchés (hausse des taux, baisse des actions) et dont 55% sont imputables aux Variations de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte

A fin décembre 2022, les produits financiers générés par les placements des activités d'assurance ressortent ainsi à -4 137 millions d'euros compte tenu de la dégradation des marchés financiers sur la période qui a fortement impacté les revalorisations des placements.

Le tableau ci-dessous illustre les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2022 et l'année 2021:

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	7 165	6 957
Dividendes	868	769
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	864	764
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4	5
Produits d'intérêts	5 692	5 482
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	145	199
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 382	4 297
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	284	227
Autres intérêts et produits assimilés	881	759
Autres produits des placements	605	706
Charges des placements	(612)	(460)
Charges d'intérêts	(89)	(54)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(89)	(54)
Charges de commissions	(271)	(266)
Autres charges des placements	(252)	(140)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(83)	(178)
Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(84)	(178)
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture	1	-
Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(14 164)	10 115
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	(1 794)	1 986
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	(3 868)	2 208
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(7 727)	5 658
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	(775)	263
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Variation des dépréciations sur placements	(39)	(52)
Variation des dépréciations sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2)	(37)	(50)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(31)	(34)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(30)	(33)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1)	(1)
Engagements	-	-
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(6)	(16)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(6)	(16)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-

Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(2)	(2)
Variations des dépréciations sur autres actifs	-	-
Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	3 596	(1 492)
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	(4 137)	14 890

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole Assurances détient au 31 décembre 2022 des actifs titrisés à hauteur de 1,5 milliard d'euros (en direct et au travers d'Opc dédiés) *investment grade*.

Le tableau ci-dessous illustre les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2022:

(in millions of euros)
31/12/2022
31/12/2021

	31/12/2022	31/12/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(1)	(1)
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(1)	(1)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(6 933)	(1 518)
Ecart de réévaluation de la période	(40 250)	(9 418)
Transferts en résultat	106	183
Autres variations	14	44
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	33 197	7 673
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(20)	(115)
Ecart de réévaluation de la période	(118)	(683)
Transferts en résultat	(1)	-
Autres variations	-	-
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	99	568
Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(485)	169
Ecart de réévaluation de la période	(3 598)	1 492
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(5)	(4)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	3 117	(1 319)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(7 438)	(1 467)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 872	444
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(48)	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(5 614)	(1 024)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	12	2
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(6)	(29)
Ecart de réévaluation de la période	(6)	(2)
Transferts en réserves	-	(27)
Autres variations	-	-
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	-	-
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	6	(27)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	18	23
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1	5
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(7)	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	18	(13)

GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(5 596)	(1 037)
Dont part du Groupe	(5 595)	(1 037)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-

A.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

L'essentiel des autres produits et charges est composé par l'impôt et par les charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.



B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance contribue activement à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

B.1 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance est articulée autour :

- ▶ d'un Conseil d'Administration avec ses comités spécialisés (Comité d'audit et des risques et Comité Stratégique IT et Processus Client) ;
- ▶ d'une Direction Générale avec notamment ses dirigeants effectifs ;
- ▶ d'un fonctionnement hiérarchique ;
- ▶ et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

Pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, l'appartenance au groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métier. Le rattachement est hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Risques, Juridique et Conformité et fonctionnel dans le cas de la fonction Finances, de la Direction Communication et de la Direction des Ressources Humaines. Les responsables de ces sujets effectuent un double reporting, d'une part à la direction de l'entité du groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Certaines fonctions sont par ailleurs mutualisées pour plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances, comme notamment celles des Investissements, de la Communication Corporate, de la Communication Clients, de l'Audit, des Ressources Humaines et de la fonction Achats.

B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance, est composé au 31 décembre 2022 de neuf administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et, conformément à son règlement intérieur, au moins quatre fois par an. En général Il se réunit six fois par an.

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont dévolues par la loi, les Statuts, et le Règlement intérieur. Il agit en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il propose, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune. Il définit la stratégie ainsi que les politiques générales de la Société. Il approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre la stratégie et les politiques générales qu'il a définies. Il se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur Général. Il délibère sur toutes les opérations de la Société relevant de sa compétence exclusive. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il établit et approuve notamment les différents rapports exigés par la loi. Il valide également les politiques applicables au groupe Crédit Agricole Assurances. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Conseil assume au niveau du Groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau du Groupe.

Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques du Groupe.

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale du Groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le Groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement informé de leur respect.

Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du Groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction Générale et les responsables des fonctions clés.



Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leurs bilan et plan annuels et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'Audit et des Comptes qui rend compte de ses travaux au Conseil.

B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'Administration

Comité d'audit et des risques

Il est composé de quatre administrateurs, dont son Président. Assistent également aux réunions les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat Général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit a minima deux fois par an (en général le Comité d'Audit tient sept réunions dans l'année) sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit et des risques assure le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction des événements marquants ayant une incidence sur les comptes. Il est chargé également de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et d'assurer le suivi de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit et des risques a pour mission également d'examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.). Il examine notamment le plan d'audit interne du groupe Crédit Agricole Assurances.

Plus généralement, le Comité d'audit et des risques suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction générale ou du Président du Comité d'audit et des risques ou du Président du Conseil d'Administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du groupe Crédit Agricole Assurances.

Le Comité d'audit et des risques examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de Crédit Agricole Assurances ainsi que les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux, et conseille le Conseil d'administration dans ces domaines.

Comité Stratégique IT & Processus Clients Groupe Crédit Agricole Assurances

Le Comité Stratégique IT & Processus Clients Groupe Crédit Agricole Assurances a été créé par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017. Ce Comité, présidé par un administrateur de Crédit Agricole Assurances, est composé de trois membres approuvés par le Conseil d'Administration. Participent également au Comité Stratégique IT & Processus Clients des invités permanents, des représentants internes de Crédit Agricole Assurances Solutions ainsi que des Directeurs bancaires et Assurances distributeurs.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour est établi par le Président du Comité. Un compte rendu des réunions de ce Comité sera présenté par son Président au Conseil d'Administration suivant.

Ce Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques IT et processus clients et ainsi garantir la cohérence du groupe Crédit Agricole Assurances dans ces domaines. Il examine et émet des avis sur le suivi des grands projets, la qualité du fonctionnement IT et des prestations réalisées sur l'ensemble de la chaîne front-to-back et notamment les coûts de refacturation.

Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A.

Direction Générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Sous réserve des pouvoirs que la loi (ou le règlement intérieur, le cas échéant) attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de son objet social.

La Direction Générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du Groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve pour Crédit Agricole Assurances. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de *reporting*, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds



propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le Groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au Groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

Le 6 novembre 2019, le Conseil d'Administration a nommé Philippe DUMONT Directeur Général, dirigeant effectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

B.1.1.3 Dirigeants effectifs

Henri LE BIHAN, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif, ayant fait valoir ses droits à la retraite le 15 septembre 2022, Crédit Agricole Assurances compte au 31 décembre 2022, deux Dirigeants effectifs, Philippe DUMONT (Directeur général) et Guillaume ORECKIN (Directeur général adjoint). Le 2 Novembre 2022, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances a nommé à effet du 1^{er} mars 2023 Nicolas DENIS, Dirigeant effectif (Directeur général adjoint).

Au 1^{er} mars 2023 les trois Dirigeant effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- Philippe DUMONT, Directeur général, Dirigeant effectif ;
- Nicolas DENIS, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif ;
- Guillaume ORECKIN, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif.

B.1.1.4 Comités sous la responsabilité de la Direction générale

La comitologie du groupe Crédit Agricole Assurances est structurée autour :

- ▶ d'un Comité de Direction Générale groupe Crédit Agricole Assurances,
- ▶ d'un Comité Exécutif groupe Crédit Agricole Assurances qui se tient en alternance avec le Comité de Direction groupe Crédit Agricole Assurances,
- ▶ de Comités stratégiques thématiques du groupe Crédit Agricole Assurances.

B.1.1.5 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et pour chacune de ses entités :

- une Fonction Gestion des Risques ;
- une Fonction Actuarielle ;
- une Fonction Vérification de la Conformité ;
- une Fonction Audit Interne.

Le groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que chacune de ses compagnies, sont dotés de quatre fonctions clés qui éclairent et assistent la Direction Générale et le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances dans le dispositif de maîtrise des risques. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques est organisée selon les principes de la Ligne Métier Risques du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences de la Directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants:

- ▶ disposer d'un cadre de risques groupe Crédit Agricole Assurances, articulé avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'Administration ;
- ▶ mettre en place et animer un dispositif de maîtrise des risques (détection, mesure, alertes, contrôles, déclaration des risques et suivi des plans d'actions) ;
- ▶ veiller à la cohérence de sa déclinaison dans les filiales ;
- ▶ répondre aux besoins de pilotage et de communication ;
- ▶ rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise associés.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances est placée sous la responsabilité du Responsable de la Fonction de Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances (RFGR Groupe). Ce dernier est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances.

Le RFGR Groupe s'appuie sur les Responsables de la fonction de Gestion des Risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, qui, de la même manière, sont soumis à un double rattachement (RFGR du Groupe et Directeur Général de l'entité).



La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances assure de plus un rôle transverse au Groupe sur les domaines de risque nécessitant une expertise technique spécifique. La Fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés et sur les dispositifs de contrôle interne du Groupe et des entités.

Fonction Actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Actuarielle vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ mettre en œuvre un dispositif Groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles et des travaux de chaque Fonction Actuarielle au sein des entités ;
- ▶ assurer la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques prudentielles consolidées ;
- ▶ émettre un avis sur la politique de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées, et en s'appuyant sur les travaux des fonctions Actuariales de chaque entité ;
- ▶ formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport annuel pour présentation au Comité d'audit et des Comptes ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Actuarielle est assurée par le Directeur de la Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances, qui est rattachée au Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances.

La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur le principe de subsidiarité. Chaque filiale met en place une Fonction Actuarielle proportionnée à son activité.

Les Fonctions Actuariales des entités échangent avec la Fonction Actuarielle Groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des revues et des missions relatives à la Fonction Actuarielle.

Fonction de vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Conformité vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ prémunir le Groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la Ligne Métier du groupe Crédit Agricole ;
- ▶ obtenir une vision des risques de non-conformité sur le périmètre groupe Crédit Agricole Assurances notamment par la supervision des filiales et la déclinaison de règles communes au sein du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

L'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur :

- ▶ Le responsable Fonction clé Conformité, fonction exercée :
 - pour le groupe Crédit Agricole Assurances par le Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances ;
 - pour les compagnies françaises par le Responsable Conformité groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ Le Responsable Conformité groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du groupe Crédit Agricole ; il est en charge du pilotage de la Ligne Métier Conformité Assurances, déclinée en mode hiérarchique en France comme à l'étranger, sauf incompatibilité avec les règles locales ;
- ▶ Les responsables des Fonctions Conformité de chaque filiale et de la holding et leurs équipes.

La Fonction Conformité peut également solliciter les métiers et d'autres fonctions support, notamment la Fonction Juridique.

Fonction Audit Interne

Rôles et responsabilités de la fonction



La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne, au Japon, en Espagne et au Portugal. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- ▶ de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- ▶ de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- ▶ de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- ▶ de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- ▶ d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du Groupe et de ses entités aux Directions Générales et Conseils d'Administration du Groupe et de ses filiales.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Audit interne est incarnée, au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances bénéficie d'un rattachement hiérarchique à la Ligne Métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnel au Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence

Conseil d'Administration :

Le 27 juillet 2022, José SANTUCCI a été nommé Président du Conseil d'administration en remplacement de Nicolas DENIS, ce dernier occupant cette fonction depuis juillet 2020. Marie-Agnès CHESNEAU, censeur a été remplacée le 27 juillet 2022 par décision du Conseil par Grégory ERPHELIN. Olivier GAVALDA, en remplacement de Xavier MUSCA démissionnaire en date du 1^{er} septembre 2022, a été coopté par décision du Conseil du 27 septembre 2022.

Direction effective :

Henri LE BIHAN, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif, ayant fait valoir ses droits à la retraite le 15 septembre 2022, Crédit Agricole Assurances compte au 31 décembre 2022, deux Dirigeants effectifs, Philippe DUMONT (Directeur général) et Guillaume ORECKIN (Directeur général adjoint). Le 2 Novembre 2022, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances a nommé à effet du 1^{er} mars 2023 Nicolas DENIS, Dirigeant effectif (Directeur général adjoint).

Au 1^{er} mars 2023 les trois Dirigeant effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- Philippe DUMONT, Directeur général, Dirigeant effectif ;
- Nicolas DENIS, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif ;
- Guillaume ORECKIN, Directeur général adjoint, Dirigeant effectif.

Responsables de fonctions clés :

Aucun changement n'a été opéré sur les quatre responsables de fonctions clés au cours de l'exercice 2022.

- Fonction Gestion de risques : Andrée-Lise REMY ;
- Fonction Vérification de la Conformité : Bruno MOATTI ;
- Fonction Actuarielle : David GRIMAL ;
- Fonction Audit interne : Aurélia ALRAN.

B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole et adaptée à sa structure interne. Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Conseil d'Administration

Rémunération

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée Générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'Administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Comptes, Comité IT et Processus Client et de tout comité d'étude exceptionnel (comme notamment le Comité de Sélection d'un Nouvel Administrateur Indépendant).

Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération.

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Crédit Agricole Assurances est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe. Les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. Ils sont cependant « personnels identifiés » (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long terme de l'entreprise.

Principes généraux

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole : elle est définie par la Direction Générale du Groupe, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines et après avis du Comité de Contrôle des Politiques de Rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le Groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le Groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

Gouvernance

La gouvernance des politiques et pratiques de rémunération des entités de Crédit Agricole Assurances est établie en déclinaison des modalités et processus définis au sein du groupe Crédit Agricole.

C'est ainsi que Crédit Agricole Assurances a mis en place un Comité de Déclinaison des Politiques de Rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines.

Ce comité, qui permet d'impliquer les fonctions de contrôle au processus de revue des rémunérations variables et plus spécifiquement du personnel identifié, a pour rôle de :

- ▶ Définir les critères d'identification des collaborateurs dits « preneurs de risque », en cohérence avec le cadre donné par le Groupe pour chaque exercice, et les exigences réglementaires propres à l'assurance.
- ▶ Recenser et mettre à jour la liste du personnel identifié
- ▶ Coordonner la mise en œuvre effective d'un contrôle des comportements à risques, dans le cadre des procédures et des normes applicables
- ▶ Valider le bilan de ce processus et le reporting aux instances de gouvernance du Groupe, y compris l'information sur les cas individuels constatés de comportements à risques.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances, élaborée sur proposition de la Direction des Ressources Humaines est ainsi ajustée régulièrement en fonction des travaux, bilans et recommandations de ce comité, des éventuelles évolutions réglementaires, des recommandations de l'Audit Interne ou de l'ACPR et des modifications de la politique de rémunération du Groupe.

La politique de rémunération étant placée sous le contrôle du Comité des Rémunérations du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances, par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines Groupe, met donc à la disposition de ce Comité toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances est ensuite informé chaque année des travaux conduits par le Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A., notamment au travers de :

- ▶ L'émission des avis relatifs à la politique de rémunération, ses mises à jour et des différentes notes d'application afférentes
- ▶ Sa position relative à l'enveloppe de rémunération variable au regard de la situation financière de Crédit Agricole Assurances, de ses performances sur le long terme, et de sa conformité avec la politique de risque
- ▶ Sur la réalisation du recensement du personnel identifié



- ▶ Sur l'examen de l'avis des fonctions de contrôles sur le déploiement et le contrôle de la politique de rémunération

Ces travaux permettant ainsi au Conseil d'Administration l'examen et l'approbation de la politique de rémunération.

La Direction Financière Groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

Enfin, l'Inspection Générale Groupe garantit, par ses audits, le respect de la politique et la conformité des pratiques.

B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- ▶ Le salaire de base ;
- ▶ La rémunération variable individuelle ;
- ▶ La rémunération variable collective ;
- ▶ La rémunération variable long terme et différée ;
- ▶ Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker rule), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ▶ ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- ▶ n'encouragent pas la prise de positions spéculatives au sein des activités de négociation pour compte propre permise par les textes ;
- ▶ interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances, les règles de bonne conduite ont été complétées afin que les pratiques de rémunération n'entravent pas la capacité des salariés à agir aux mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuadent de présenter l'information de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

Cadres dirigeants

Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du groupe Crédit Agricole. : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- ▶ Les résultats économiques ;
- ▶ Le capital humain ;
- ▶ Les clients internes / externes ;
- ▶ La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères Groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.



La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions et/ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme.

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances et les postes clefs du Groupe sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution effective est à la discrétion du Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Les objectifs du plan d'intéressement long terme sont multiples :

- ▶ renforcer le lien entre performance durable et rémunération
- ▶ adapter les structures de rémunération, en cohérence avec la réglementation, en permettant une gestion des rémunérations à horizons court terme et long terme
- ▶ aligner les intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires et la performance du Groupe sur le long terme ;
- ▶ renforcer l'attractivité du Groupe et sa capacité à retenir ses talents ; et
- ▶ permettre le partage de la création de valeur de l'entreprise avec les collaborateurs clés.

Les actions et/ou le numéraire indexé sur la performance de l'action, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquises définitivement sur une période de trois ans.

A la suite de l'acquisition définitive, une condition de rétention pendant une période supplémentaire peut être imposée aux bénéficiaires.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions et/ou du numéraire indexé est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, sur la base de critères liés à la performance économique, financière et sociétale du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces critères de performance sont arrêtés lors de la mise en place de chaque plan.

Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

De 2011 à 2019, le régime de retraite supplémentaire était constitué d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- ▶ les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5 % à la charge de l'employeur et 3 % à la charge du bénéficiaire);
- ▶ les droits du régime additif à prestations définies, qui sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125 % et 0,30 % par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres, et de la rémunération de référence.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies répond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ainsi qu'aux anciennes dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce qui, pour les périodes concernées, limitaient le rythme d'acquisition des droits des régimes à prestations définies à 3% par an (texte abrogé par l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019).

En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à 70 % de la rémunération de référence par application du règlement de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances.

Dans le cadre de la loi PACTE et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime additif à prestations définies a été définitivement fermé depuis le 4 juillet 2019 et les droits conditionnels qu'il procure ont été cristallisés au 31 décembre 2019.

Les droits constitués au sein du Groupe antérieurement à la date d'effet du règlement de 2011, sont maintenus conformément aux dispositions du règlement et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Ainsi, aucun droit supplémentaire au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1er janvier 2020. Les droits constitués au titre des périodes d'emploi antérieures au 1er janvier 2020 continueront à être calculés sur le salaire de fin de carrière, dans les conditions prévues par le régime, et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence.

Depuis le 1er janvier 2020, Crédit Agricole Assurances a déployé un nouveau dispositif d'épargne à vocation retraite, mis en place par Crédit Agricole S.A., et qui permettra la constitution d'un capital de façon progressive avec l'aide de l'entreprise. Ce dispositif est constitué d'un régime à cotisations définies Article 82 et d'attributions gratuites d'actions. Une partie de ce capital évoluera ainsi au gré de la performance du Groupe, renforçant l'alignement avec les objectifs de croissance forte et durable de la stratégie d'entreprise du Groupe.



Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- ▶ les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- ▶ les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ le personnel exerçant les fonctions clés ;
- ▶ les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- ▶ les responsables des Investissements.

B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2022 sont les dividendes distribués pendant l'année 2022 (tels que présentés en partie A.1.5). Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.



B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Le groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'Administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie tel qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité

B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- ▶ Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivies tout au long du mandat ;
- ▶ Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

Domaine de compétence

Les domaines de compétence sont au nombre de cinq aussi bien pour l'appréciation de la compétence individuelle que pour la compétence collective. Il s'agit des domaines de l'assurance, de la gestion, de la finance, de la comptabilité et de l'actuariat.

Ces domaines permettent de s'assurer notamment que le Conseil d'Administration dispose collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, *a minima*, en la production d'un casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction Juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants:

- ▶ dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des cinq domaines s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;



- ▶ administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des cinq domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « fiche de synthèse des expériences et des compétences » est complété pour chaque administrateur.

Compétence collective

En complément du support « fiche de synthèse des expériences et compétences » demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des cinq thèmes est déployé annuellement auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ».

B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- ▶ dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- ▶ administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat Général de Crédit Agricole Assurances et sa Direction Juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait de casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.



B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour conduire sa stratégie, tout en maîtrisant ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétence aux risques comprenant des indicateurs stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur, lesquels se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle du cadre de risques du Groupe.

Le cadre de risques, revu annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques auxquels l'expose son activité (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. Le cadre d'appétence, le cadre de risque ainsi que l'actualisation des politiques Solvabilité 2, sont validés par le Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du groupe Crédit Agricole (émanation du Comité Exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par son Directeur Général).

Tout franchissement d'une limite ou d'un seuil d'alerte de la déclaration d'appétence, ainsi que, le cas échéant, les mesures correctives associées, sont notifiés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances, voire à la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et a fortiori le Groupe, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants qui ont été normés au sein du groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, identification des risques majeurs, cartographie des risques opérationnels, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers...

Par ailleurs, le cadre de risques est complété d'un corpus risques comprenant les politiques Solvabilité 2.

Chaque année, la cartographie des risques fait l'objet d'une réévaluation pilotée par les Risques, intégrant notamment l'évolution du profil de risque.

Au-delà de l'identification des expositions aux risques spécifiques au Groupe, la Direction des Risques exerce, en lien notamment avec les autres fonctions clés, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, analyses internes et externes, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...).

Outre le dispositif de seuils et limites, les risques financiers sont pilotés par le groupe Crédit Agricole Assurances via :

- ▶ des analyses des risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur Général du groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire ;
- ▶ des revues de portefeuilles par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...) ;
- ▶ un corpus de procédures et de politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme Groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau Groupe (risques techniques, risques opérationnels). La surveillance et le pilotage des risques de sécurité des systèmes d'informations sur le périmètre du groupe Crédit Agricole Assurances sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI) et sont dissociés du pilotage opérationnel de ces risques, placé sous l'égide du CISO (Chief Information Security Officer), et également centralisé. Le rôle de deuxième regard du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes. Le MRSI est également en charge de la continuité d'activité.

Le Comité Exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé des éléments d'actualité en matière de risques mensuellement par un « Flash Risques », qui est complété chaque trimestre par le tableau de bord Risques Groupe. Il permet de surveiller le profil de risque du Groupe et d'en identifier les éventuelles déviations. Les différents risques et le respect des limites consolidées afférentes font, également, l'objet de *reportings* dédiés.

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau du Groupe : Comité des Risques et du Contrôle Interne du Groupe, qui assure, dans le respect des normes de contrôle interne du groupe Crédit Agricole, la coordination des quatre fonctions clés, Comité bimensuel de Surveillance des Risques permettant aux responsables Risques des filiales et aux responsables des pôles d'expertise de signaler les points d'alerte observés, Comité mensuel des Risques Financiers, comité stratégique de réassurance groupe Crédit Agricole Assurances.

Par ailleurs, un Comité des Modèles Assurantiels Stratégique, animé par la Fonction Gestion des Risques en coordination avec la Fonction Actuarielle, et présidé par la Direction Générale du groupe Crédit Agricole Assurances valide le dispositif de maîtrise des risques de modélisation et assure son pilotage. Il est complété par un Comité des Modèles Assurantiels garant du suivi et de l'évaluation des risques de modélisation du groupe Crédit Agricole Assurances.

B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité et, de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques, avec la contribution de la Direction Financière et de la Fonction Actuarielle, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (cadre de Risques notamment).



La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit pleinement dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le Groupe synchronise son ORSA avec son processus budgétaire et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le Capital Planning, son cadre d'appétence et ses politiques métiers.

L'ORSA Groupe est réalisé annuellement. Il est alimenté à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard. En cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque, des exercices ponctuels infra annuels peuvent être déclenchés.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le groupe Crédit Agricole Assurances :

- ▶ une politique interne ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ des *guidelines* ORSA prospectifs Groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- ▶ des scénarios ORSA Groupe validés par le conseil et appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, complétés par les compagnies avec des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios Groupe ;
- ▶ un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du Groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord Groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique interne ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances, validée par son Conseil d'Administration, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le Groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2022, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation du profil de risques aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le groupe Crédit Agricole Assurances, et ont tenu compte également des risques non couverts par la formule standard (stress sur les souverains, stress de liquidité...). Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'une baisse importante des actifs de diversification, des taux d'intérêt durablement négatifs, une baisse importante des actions, une correction du marché immobilier, un écartement des spreads, une persistance des taux bas avec inflation ou une hausse des taux associée à des demandes de rachat sur les contrats d'assurance vie. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés. En complément, les compagnies les plus exposées aux risques climatiques en ont évalué les impacts au travers de scénarios spécifiques qui ont fait l'objet d'une restitution à la gouvernance du Groupe.

Ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du Groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres »). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation et en tenant compte de la révision de l'arrêté du 3 novembre 2014 survenue en 2021), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- ▶ une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des différentes parties prenantes
- ▶ une Direction Générale directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- ▶ une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et des processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- ▶ des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable ;
- ▶ des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- ▶ un système de contrôle permanent articulé selon le principe des deux lignes de défense intégrées dans le traitement des opérations. Le premier niveau de contrôle est exercé par les fonctions opérationnelles qui peuvent s'appuyer sur des équipes dédiées. Un niveau de contrôle indépendant est exercé par la Fonction Gestion des Risques Groupe et la fonction Vérification de la Conformité. Ces deux niveaux constituent le contrôle permanent. Le troisième niveau de contrôle est exercé par la Fonction d'Audit Interne (Inspection Générale ou l'Audit) et assure un contrôle périodique.
- ▶ une information régulière du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect du cadre de risques et le respect des limites fixées ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche de remédiation.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne répond notamment aux objectifs suivants :

- ▶ performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- ▶ connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- ▶ conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les normes professionnelles et déontologiques et les normes internes ;
- ▶ prévention et détection des fraudes et des erreurs ;
- ▶ exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables ;
- ▶ maîtrise et conformité réglementaire des données utilisées dans le cadre des processus clés de Solvabilité 2 et en particulier du pilier 1

Les plans de contrôle permanent comprennent :

- ▶ des plans de contrôle locaux ciblant en priorité les processus critiques et les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques et ;
- ▶ un référentiel de contrôles « clés » faitier établi par la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole, portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Quatre intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- ▶ le Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR) Groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RFGR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- ▶ le Responsable de la Fonction de vérification de la Conformité (RFVC) Groupe Crédit Agricole Assurances qui supervise directement les RFVC des filiales internationales et des filiales françaises ;
- ▶ Le Responsable de la Fonction clé Actuarielle qui intervient notamment sur la qualité des données et la validation des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ Le Contrôle Périodique (Fonction clé Audit Interne) qui intervient sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole Assurances, selon un mode de fonctionnement régi par la politique d'audit.

La fonction Gestion des Risques interagit régulièrement avec l'Audit Interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution. Les constats et recommandations émis alimentent les plans d'actions et sont utilisés pour actualiser la cartographie des risques. De la même façon, elle travaille en étroite collaboration avec la Fonction Actuarielle, ce qui participe à la maîtrise des risques et de modélisation.

Le responsable de la fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des responsables de la Fonction des risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La fonction Gestion des Risques s'articule avec la fonction de vérification de la conformité dans le cadre des contrôles permanents de second niveau.

Dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du groupe Crédit Agricole par le corpus « FIDES », la fonction de vérification de la Conformité couvre ceux qui sont applicables à l'assurance et, plus spécifiquement dans chacune



des entités, ceux applicables à ses propres activités. Elle s'assure que ce corpus soit décliné et définit avec les métiers le plan de contrôle permanent visant à s'assurer de son respect et de la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou de l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de sensibilisation. La Fonction de vérification de la Conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

Les dispositifs de conformité du groupe Crédit Agricole Assurances font l'objet d'un bilan annuel qui récapitule les principales actions menées notamment pour améliorer le dispositif et présente le plan d'actions de conformité pour l'année à venir.

Le Responsable de la Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des Responsables de la Fonction de vérification de la Conformité des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La Fonction de vérification de la Conformité contribue, en articulation de la fonction Gestion des Risques, à l'accompagnement des réseaux distributeurs (Caisses régionales et LCL) en particulier par la définition d'un plan de contrôle type pour l'activité d'assurances, conçu avec les distributeurs et validé par les instances du groupe Crédit Agricole.

La Fonction Actuarielle contribue à l'efficacité globale du dispositif notamment en informant de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, en émettant des « avis actuariels » sur la politique globale de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR/MCR) et l'ORSA (ceci est commenté dans le chapitre « B.6 Fonction actuarielle »).

Le représentant de la Ligne Métier Juridique assure le contrôle de la conformité aux dispositions législatives et réglementaires et participe également au dispositif de contrôle interne.

Le pilotage de niveau Groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le groupe Crédit Agricole.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole Assurances, présidé par la Direction Générale, constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés. Des restitutions de l'ensemble des quatre fonctions clés y sont réalisées mensuellement.



B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

B.5.1 Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2022 par le Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 32 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales de Crédit Agricole Assurances en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (12 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan), en Pologne (CA T.U., CA Zycie) et en Espagne (Abanca Seguros Generales).

B.5.2 Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle Périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021. Elle mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »). Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 et des orientations de l'ABE sur l'externalisation.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du groupe et de chacune des filiales, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de cinq ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- ▶ de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- ▶ de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- ▶ de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du groupe Crédit Agricole),
- ▶ d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne des entités du groupe Crédit Agricole Assurances.



B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des Fonctions Actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances organise sa Fonction Actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs ou superviseurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques Groupe et sur les revues des Fonctions Actuarielles de chaque entité.

La Fonction Actuarielle de chaque entité a pour principales missions :

- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, qui recense :

- ▶ son processus d'interaction avec les Fonctions Actuarielles des entités ;
- ▶ ses conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ tous les travaux menés par la Fonction Actuarielle et leur résultat, en indiquant clairement toute défaillance et en émettant des recommandations sur la manière d'y remédier.

La Fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances :

- ▶ anime trimestriellement un comité des Fonctions Actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des Fonctions Actuarielles Groupe et celles des entités ;
- ▶ intervient au sein des comités clés du système de gestion des risques et du système de contrôle interne.

B.7 SOUS-TRAITANCE

B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La politique de sous-traitance :

- ▶ définit la sous-traitance en conformité avec la Directive Solvabilité 2, l'arrêté du 3 novembre 2014 révisé, les Orientations relatives à l'externalisation de l'EBA et les Orientations relatives à la sous-traitance à des prestataires de services en nuage de l'EIOPA ;
- ▶ définit les critères permettant de qualifier une prestation d'externalisation en distinguant les externalisations « critiques ou importantes » de celles qui ne le sont pas selon les définitions des normes susmentionnées ;
- ▶ fixe les principes généraux et les principaux attendus du pilotage de la sous-traitance à chaque étape clef du recours à l'externalisation ;
- ▶ identifie les responsabilités associées y compris celle de « Pilote » des externalisations, fonction tenue par un cadre supérieur rendant compte directement à l'organe de direction et chargé de piloter le dispositif d'encadrement des externalisations ;
- ▶ rappelle l'obligation d'information au superviseur de l'intention de sous-traiter les activités critiques ou importantes ;
- ▶ décrit le dispositif de contrôle de la sous-traitance (y compris sa prise en compte dans les activités auditées).

La politique de sous-traitance, qui constitue un ensemble de principes directeurs, s'applique à l'ensemble des domaines de sous-traitance du Groupe, quelle que soit la direction prescriptrice.

B.7.2 Relation entre le Groupe et les filiales

Cette politique, revue annuellement, est validée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances. Elle est déclinée dans les différentes filiales par les RFGR sur leur périmètre respectif. Les politiques de sous-traitance des filiales sont validées par la Direction Générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et par son Conseil d'Administration. La décision d'externalisation revient à chaque entité sur son périmètre d'activité.

Le Groupe s'est doté d'une politique d'externalisation, d'une stratégie d'externalisation et d'une procédure d'externalisation qui sont déployées dans l'ensemble de ses filiales. Dans ce cadre, le groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que chaque entité a nommé un « Pilote » des externalisations.

B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes

Crédit Agricole Assurances externalise un certain nombre d'activités critiques ou importantes essentiellement au sein du groupe Crédit Agricole :

- ▶ la gestion administrative des contrats d'assurance vie commercialisés par des réseaux bancaires est déléguée aux distributeurs (les Caisses régionales déléguant elles-mêmes une partie de cette gestion à Crédit Agricole Assurances Solutions (CAAS)) ;
- ▶ la gestion d'actifs est déléguée aux entités spécialistes des différents marchés (Amundi, CA Immobilier, CACEIS...) ;
- ▶ la maintenance informatique des applicatifs assurances auprès de CA-GIP (Crédit Agricole Group Infrastructure Platform)

C. PROFIL DE RISQUES

C.1 INTRODUCTION

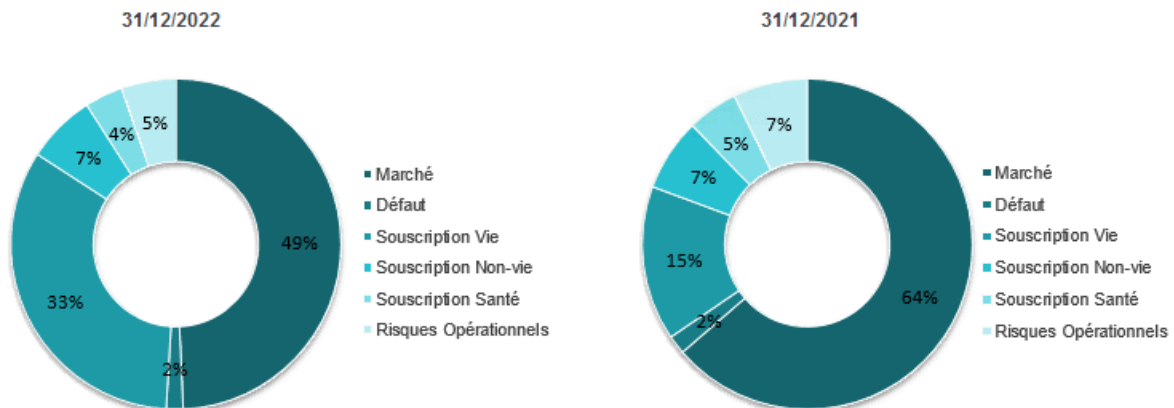
Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base d'évaluation du besoin en capital du Groupe qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres » du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie et, dans une moindre mesure, les autres risques techniques ainsi que les risques opérationnels, tous pris en compte dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Ces risques font également l'objet d'une analyse qualitative qui vient compléter l'approche quantitative de la formule standard dans l'identification des risques majeurs. Ce dispositif d'encadrement des risques permet en outre de maîtriser certains risques, qui ne sont pas pris en compte explicitement dans la formule standard (en particulier le risque de *spread* souverain, de liquidité, le risque lié à la garantie accordée sur les fonds Euros, le risque de réputation et de dépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, le risque climatique, le risque d'évolution de l'environnement légal et le risque stratégique), afin d'alerter la gouvernance si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée. Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie enfin sur les différentes politiques en place et des évaluations complémentaires réalisées dans le cadre de l'ORSA quantitatif.

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2022, le besoin en capital (SCR) du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 403 millions d'euros.

L'exposition aux différents types de risques¹⁶, qui caractérise le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances dans le capital de solvabilité de base (BSCR) avant diversification, est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (49%) et dans une moindre mesure des risques de souscription (44%).

Contribution des modules de la formule au SCR



¹⁶ L'exposition aux risques se définit comme le capital de solvabilité requis de base (BSCR) avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel.



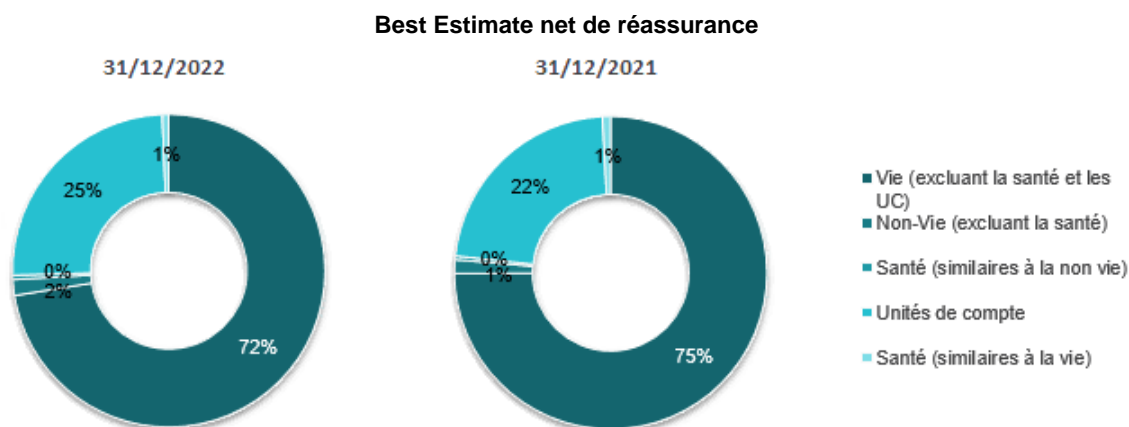
C.2 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le groupe Crédit Agricole Assurances est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives et d'assurance dommages. A fin 2022, l'exposition aux risques de souscription représente 44% de l'exposition aux risques du Groupe, avec une répartition entre les risques vie et non vie :

- ▶ 33% des risques sont portés par les risques vie ;
- ▶ 7% par les risques non-vie ;
- ▶ 4% par les risques santé.

A noter, dans un contexte de très forte hausse des taux, l'augmentation importante du risque de souscription est principalement portée par les risques vie.

L'activité d'épargne et de retraite, représente la part la plus significative des engagements « *Best Estimate* » vie du Groupe comme l'illustre le graphique ci-dessous :



C.2.1 Exposition aux principaux risques

C.2.1.1 Risque de souscription vie

Les activités d'épargne / retraite exposent le Groupe au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, le Groupe est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé.

Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le Groupe représentant 33% de l'exposition aux risques à fin 2022. Il est plus stable par nature que le risque de marché et il bénéficie d'une meilleure diversification des risques.

C.2.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription « non-vie » sont principalement portés par l'assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'ils aient pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le Groupe avec un besoin en capital correspondant à 7% de l'exposition aux risques à fin 2022, soit un niveau relativement stable par rapport à 2021.

C.2.1.3 Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est principalement porté par l'assurance des emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties des Accidents de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le groupe Crédit Agricole Assurances est, à ce titre, principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le Groupe.

C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance-vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une surveillance renforcée du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

La surveillance du taux de rachats s'effectue à plusieurs niveaux :

- ▶ les taux de rachat sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ;
- ▶ un suivi trimestriel permet également de comparer les taux de rachat avec ceux du marché.

En assurance dommages, assurance des emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- ▶ une politique tarifaire appropriée ;
- ▶ la politique de souscription animée par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré) ;
- ▶ la politique de gestion de sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

La politique de provisionnement développée dans chaque entité assure une bonne maîtrise du risque afférent. Les risques de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par la réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Le suivi des risques extrêmes et des risques de provisionnement passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

C.2.3 Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du Groupe en France, Predica. Les provisions non-vie sont, quant à elles, majoritairement portées par la principale entité non-vie du groupe Crédit Agricole Assurances en France, Pacifica. Au 31 décembre 2022, les activités vie, non-vie et santé représentent respectivement 76%, 16% et 9% de l'exposition aux risques de souscription (versus 56%, 26% et 18% en 2021).

En non-vie, le Groupe présente une grande diversité de métiers, avec six principales lignes d'activité, qui constituent près de 93% des primes émises en 2022.

C.2.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par le groupe Crédit Agricole Assurances est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le scénario de taux élevés accompagnés de rachats massifs, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Compte tenu de l'environnement actuel, ce stress impacterait la solvabilité et la rentabilité.

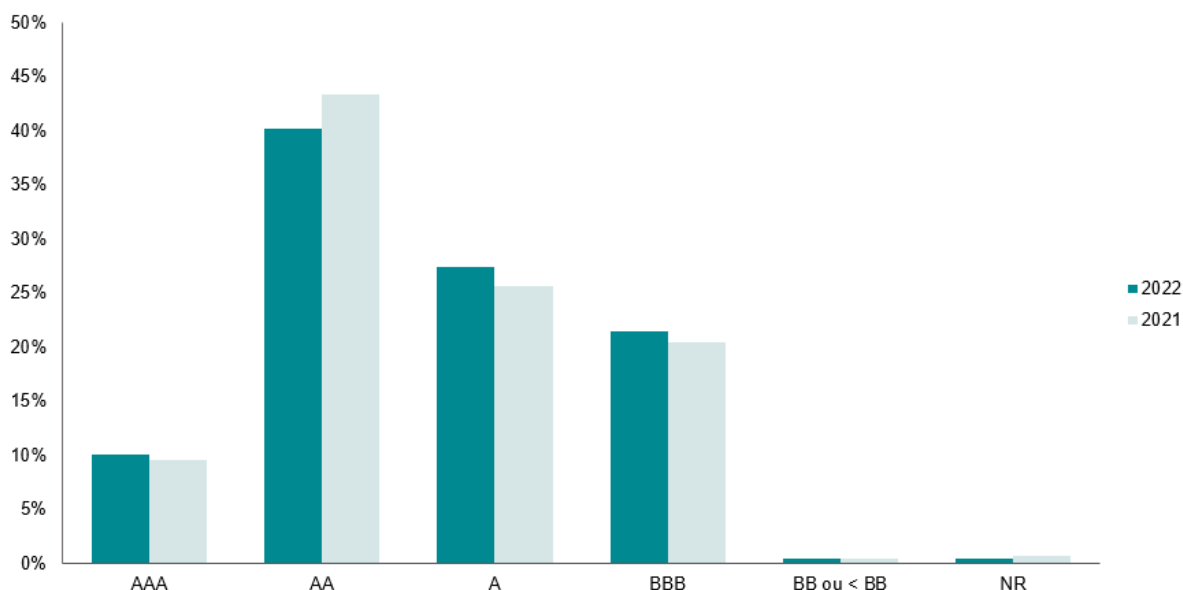
C.3 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont prédominants pour le groupe Crédit Agricole Assurances, du fait d'un montant très important et croissant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. A fin 2022, ils représentent 49% de l'exposition aux risques. Compte tenu de la composition des actifs financiers, les risques de marché peuvent provenir principalement des risques sur actions, *spreads*, taux d'intérêt et actifs immobiliers.

C.3.1 Exposition aux risques

L'ensemble du portefeuille obligataire hors unités de compte du groupe Crédit Agricole Assurances, ventilé par notation financière, se présente ainsi :

Exposition au portefeuille obligataire



L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat) est concentrée principalement sur la France, l'Italie et l'Espagne. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du Groupe.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu des activités et de la politique de couverture du groupe. La faible exposition au risque de concentration résulte de la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le Groupe, via le respect de limites de concentration.

C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prend en compte le cadre d'appétence que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et de réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

C.3.2.1 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par des limites sur la répartition des émissions dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention

identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

C.3.2.2 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- ▶ une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéficiaires et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- ▶ des programmes de couverture via des dérivés (caps pour la couverture à la hausse des taux, *floors*, *swaps* pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux) ;
- ▶ une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) ;
- ▶ ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- ▶ pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

C.3.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, *private equity* et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable), avec impact éventuel sur la rémunération des assurés. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

C.3.3 Concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- ▶ pour les souverains et assimilés, le groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- ▶ pour les financières ou industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- ▶ pour le groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires Crédit Agricole, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'Etat françaises, le groupe Crédit Agricole représente la troisième concentration de Crédit Agricole Assurances à 1,6% des engagements réglementés, après la Banque Européenne d'Investissement et la SNCF.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

C.3.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon de projection, des indicateurs de solvabilité, en intégrant les hypothèses de ces scénarios, en matière notamment de distribution de dividende et de financement et en adaptant la collecte assurance-vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2022, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances, ont consisté en :

- ▶ une croissance mesurée, un retour de l'inflation (sans choc prolongé) et une remontée modérée des taux ;
- ▶ une forte baisse des actifs risqués dans un contexte de taux sous tension ;
- ▶ une situation de taux durablement bas et d'inflation forte, sans écartement des spreads ;
- ▶ une hausse des taux conjointe à une baisse des marchés boursiers, un écartement des spreads et un stress sur l'inflation.

Crédit Agricole Assurances n'intègre pas de scénario Groupe « risque climatique » dans son rapport ORSA. En effet, les évaluations préalables font état d'impacts mesurés et les risques climatiques sont susceptibles d'avoir des effets de manière significative sur un horizon (2030 – 2050) qui dépasse l'horizon ORSA.

Pour autant, les compagnies les plus exposées localement à ce type de risques sont amenées à en évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA Crédit Agricole Assurances.

Le scénario de forte baisse des actifs risqués dans un contexte de taux sous tension, accompagnée d'un écartement des spreads sur les souverains et les corporates serait le plus impactant pour le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2022. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

C.3.4.1 Sensibilités financières « stand-alone »

	Choc retenu
Actions	(25)%
Hausse des taux	+ 50 bp
Baisse des taux	- 50 bp
Hausse des spreads govies	+ 75 bp
Hausse des spreads corporates	+ 75 bp
Hausse de la volatilité action	25%

C.3.4.2 Sensibilité financière combinée « baisse des taux »

Combinée 1

	Choc retenu
Baisse des taux	- 50 bp
Baisse des actions	- 25 %
Immobilier	- 10 %

Combinée 2

	Choc retenu
Baisse des taux	- 25 bp
Baisse des actions	- 15 %
Immobilier	- 5 %

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de hausse des taux. Il est également sensible à une baisse des actions et à un écartement des spreads. Le stress le plus pénalisant est l'écartement des spreads souverains, même si le ratio de solvabilité respecte toujours le seuil réglementaire.

C.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le groupe Crédit Agricole Assurances puisqu'il représente 2% de l'exposition aux risques fin 2022. L'exposition peut provenir :

- ▶ des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- ▶ des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- ▶ des garanties reçues.

C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.4.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de *caps*) qu'à la baisse (*floors*, *swaps*, *swaptions*...), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

C.4.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes Groupe, à savoir :

- ▶ en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- ▶ des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- ▶ une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

C.4.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2022 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, la plus forte concentration d'un réassureur représente environ 30% du total des primes cédées à la réassurance. Les cinq réassureurs externes les plus représentés comptent au total environ 60% des primes réassurées.

C.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.5.1 Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (notamment les rachats et les décès, pour l'assurance-vie). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le *private equity*, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif / passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- ▶ liquidité à long terme : suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en *run-off*, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- ▶ liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL) : il mesure en stress la liquidité à horizon un an avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2) ;
- ▶ liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les compagnies vie analysent leurs *gaps* de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du remploi). Elles suivent mensuellement, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les compagnies non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif, tenant compte de leur programme de réassurance.

C.5.3 Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant à :

- ▶ simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du *rating* et de la maturité du titre et à un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- ▶ appréhender alors la résilience en termes de liquidité.

C.6 RISQUE OPÉRATIONNEL

C.6.1 Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 204 millions d'euros fin 2022.

Les thématiques de risques récurrentes les plus sensibles concernent les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, ainsi que la mauvaise exécution ou gestion des processus (traitement informatique de la gestion des unités de compte notamment).

Les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention particulière est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, compte tenu des sanctions auxquelles ils peuvent exposer le Groupe ainsi que du risque de réputation qu'ils peuvent lui faire courir. Ils portent principalement sur :

- ▶ la relation avec les clients, dans un contexte marqué par le renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, General Data Protection Regulation, loi Sapin 2). Dans ce domaine, le groupe Crédit Agricole Assurances est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL, notamment) ;
- ▶ la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ la réglementation relative aux sanctions internationales (projet de remédiation relatif à l'OFAC) ;
- ▶ le respect de la réglementation relative aux titres, pour ses investissements en direct (franchissements de seuils par exemple, prévention des délits d'initiés...).

C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont mis en place un dispositif de surveillance des risques opérationnels comprenant :

- ▶ une cartographie des processus exposés aux risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit ;
- ▶ une collecte des incidents et pertes opérationnelles ;
- ▶ un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le Groupe et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du groupe Crédit Agricole : un plan de repli utilisateurs (du télétravail et la mise en place d'un stock stratégique de postes de travail de secours), un plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). En 2022, suite aux enseignements tirés de la crise COVID, le dispositif de repli utilisateurs a été revu et ne repose plus sur un site de repli utilisateurs mais sur du télétravail et un stock de postes de travail de secours. Tant le plan de repli utilisateurs que le plan de secours informatique, sont testés chaque année.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du groupe Crédit Agricole S.A. Suite à la réalisation du programme « CARS » (Crédit Agricole Renforcement de la Sécurité SI) à fin 2020, un nouveau programme triennal de chantiers CyberSécurité (dont un programme habilitation, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité massive logique du SI et des postes de travail) a été mis en place pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours. Parallèlement des actions de sensibilisation des collaborateurs sont déployées régulièrement. En 2022, aucune cyberattaque réussie chez Crédit Agricole Assurances n'a eu lieu.

Par ailleurs, début 2022, la migration du Datacenter de Pacifica vers les infrastructures du Groupe, a démarré pour être finalisée en juin 2023.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, incluant des Comités Nouvelles Activités - Nouveaux Produits (Comités NAP), permet de sécuriser les risques de non-conformité. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage.

Le groupe Crédit Agricole Assurances coordonne également des projets réglementaires ainsi que des thématiques relevant du périmètre de la conformité et de la sécurité financière, le traitement des contrats dénoués non réglés ou encore le projet de remédiation relatif aux sanctions internationales (OFAC).

C.6.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du groupe Crédit Agricole Assurances pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.7 AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS

C.7.1 Exposition aux risques

C.7.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances.

C.7.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

L'assurance étant une activité réglementée, elle peut être fortement impactée par des changements de normes inhérents aux évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies.

Au cours de l'année 2023, les sociétés d'assurances devront notamment être attentives aux évolutions réglementaires suivantes :

- ▶ Les entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023 d'IFRS17, du niveau 2 du règlement SFDR, du nouveau dispositif d'assurance récolte ;
- ▶ L'entrée en vigueur le 16 janvier 2023 du règlement DORA (*Digital Operational Resilience Act*) sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier ;
- ▶ Le projet de réforme des retraites qui comporte un recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite et impactera les activités de prévoyance et de retraite supplémentaire des assureurs ;
- ▶ La proposition de loi sur la protection des épargnants intégrant notamment la publication annuelle d'un tableau présentant les frais attachés aux contrats et la transférabilité externe des contrats d'assurance vie.

C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.7.2.1 Risque de réputation

Le groupe Crédit Agricole Assurances sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités nouvelles activités et nouveaux produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et le groupe Crédit Agricole Assurances a déployé en France une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

C.7.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

Les changements de normes du fait d'évolutions de l'environnement légal ou réglementaire dans lequel opèrent les compagnies d'assurance constituent une source de risques.

Une veille a été mise en place, articulée autour de plusieurs dispositifs complémentaires :

- ▶ une veille juridico-réglementaire assurée par les Affaires Publiques ;
- ▶ une veille prudentielle réalisée par la Direction Financière ;
- ▶ une veille réglementaire, portant tant sur les missions des superviseurs ou les échanges avec eux, que sur les publications. Elle est réalisée par la Direction des Risques en coordination avec les Directions de la vérification de la Conformité, de l'Audit et de la Fonction Actuarielle et fait l'objet d'une information mensuelle auprès de la Direction générale.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

INTRODUCTION

Principes généraux de valorisation

Le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre et est établi en conformité avec la réglementation Solvabilité 2. Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, fixé par l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ; ces passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit propre.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs dans les états financiers consolidés du Groupe sont détaillées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » de la partie 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2022 » du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2.

Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont :

- ▶ les différences de périmètre de consolidation entre les états financiers IFRS et le bilan prudentiel ;
- ▶ l'élimination de certains actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés ;
- ▶ la réévaluation des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers IFRS ;
- ▶ l'évaluation des provisions techniques (remplacement des provisions techniques en normes IFRS par la meilleure estimation et la marge de risque) ;
- ▶ le reclassement et la réévaluation des dettes financières, dont les dettes subordonnées ;
- ▶ les impacts fiscaux relatifs aux ajustements ci-dessus.

Les principes et méthodes de valorisation des principaux postes du bilan prudentiel sont exposés ci-dessous. La différence entre la valorisation des actifs et des passifs (incluant les provisions techniques) à des fins de solvabilité correspond aux fonds propres, qui sont présentés de manière détaillée en section E.

Règles et méthodes de consolidation

Aux fins de la préparation du bilan prudentiel, la première méthode (méthode fondée sur la consolidation comptable) a été retenue pour la consolidation des données relatives aux entités dans le périmètre du groupe. Les modalités de cette méthode sont les suivantes :

- ▶ la consolidation intégrale des données de toutes les entreprises d'assurance et de réassurance, les sociétés holding d'assurance, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises de services auxiliaires qui sont des filiales, ainsi que les véhicules de titrisation auxquels le risque a été transféré et qui n'ont pas été exclus du calcul de solvabilité du Groupe ;
- ▶ la consolidation proportionnelle des données des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés holding d'assurance, des compagnies financières holding mixtes et des entreprises de services auxiliaires gérées par une entreprise filiale, en collaboration avec une ou plusieurs entreprises filiales, lorsque la responsabilité de ces entreprises est limitée à la part du capital qu'elles détiennent ;
- ▶ sur la base de la méthode de la mise en équivalence corrigée, pour les données relatives à toutes les participations dans des entreprises d'assurance et de réassurance liées, des sociétés holding d'assurance et des compagnies financières holding mixtes qui ne sont pas des filiales et qui ne sont pas couvertes par les points précédents ;
- ▶ la part proportionnelle des fonds propres des entreprises, calculée sur la base des règles sectorielles, par rapport aux participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements financiers, des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, des sociétés de gestion d'OPCVM, des institutions de retraite professionnelle ou des entreprises non réglementées exerçant des activités financières ;
- ▶ sur la base de la hiérarchie des méthodes de valorisation décrite dans l'article 13 du Règlement Délégué, pour les données de toutes les autres entités non couvertes par les points précédents.

Les données consolidées sont retraitées afin d'éliminer les transactions intragroupes.



Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité, l'euro.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euro, monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture.

Compensation des actifs et des passifs

Le groupe Crédit Agricole Assurances compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation du bilan prudentiel

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers et du bilan prudentiel exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- ▶ les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- ▶ la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- ▶ les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- ▶ le comportement des assurés ;
- ▶ les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- ▶ les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- ▶ les participations non consolidées ;
- ▶ les provisions techniques ;
- ▶ les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- ▶ les plans de stock-options ;
- ▶ les provisions ;
- ▶ les actifs d'impôts différés.

D.1 ACTIFS

Tableau comparant la valorisation des actifs dans les états financiers et la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2022	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Goodwill	872	-
Frais d'acquisition différés	1 135	-
Immobilisations incorporelles	388	-
Actifs d'impôts différés	1 926	46
Excédent du régime de retraite	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	270	213
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	292 741	273 972
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7 641	10 225
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	20 395	25 332
Actions	20 518	5 013
Obligations	186 134	175 482
Organismes de placement collectif	56 941	56 884
Produits dérivés	1 098	1 023
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	14	14
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes et indexés	81 952	77 307
Prêts et prêts hypothécaires	3 125	659
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 930	1 283
Non-vie et santé similaire à la non-vie	1 578	708
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	352	575
Vie UC et indexés	-	-
Dépôts auprès des cédantes	445	451
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	19 073	2 227
Créances nées d'opérations de réassurance	518	201
Autres créances (hors assurance)	3 270	2 570
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-
Eléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 551	633
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	193	182
Total de l'actif	409 390	359 744

Explication des principales différences entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel au 31 décembre 2022 :

La variation de périmètre pour -49 646 millions d'euros sur le total bilan, s'explique principalement :

- ▶ par la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels :
 - Crédit Agricole Assurances Retraite pour -19 860 millions d'euros
 - CA Life Japan pour -2 152 millions d'euros
- ▶ par la déconsolidation des minoritaires relatif au portefeuille « Actions » pour -9 570 millions d'euros ;
- ▶ par une variation de -13 milliards d'euros correspondant à la comptabilisation, dans les comptes statutaires, d'une participation au bénéfice différée active en lien avec la revalorisation de portefeuille obligatoire ;
- ▶ par le retraitement normatif correspondant à l'élimination des incorporels pour -1 154 millions d'euros (goodwill (-872 millions d'euros), logiciels (-388 millions d'euros)) et des frais d'acquisition différés pour -1 135 millions d'euros ;
- ▶ par la réévaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti en IFRS : immobilier de placement (-3 982 millions d'euros).



D.1.1 Actifs incorporels et frais différés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées dans les états financiers IFRS sont les logiciels, les écarts d'acquisition et les frais d'acquisition reportés.

D.1.1.1 Actifs incorporels

Les écarts d'acquisition (*goodwills*) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors *goodwills*) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

D.1.1.2 Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition différés comptabilisés dans les états financiers IFRS sont constitués de la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition.

Ils sont éliminés dans le bilan prudentiel.

D.1.2 Actifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont similaires à ceux retenus dans les états financiers IFRS en application de la norme IAS 12. Les différences entre les soldes figurant dans le bilan prudentiel et le bilan IFRS proviennent des différences dans les principes d'évaluation des actifs et passifs sur lesquels sont calculés ces impôts différés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- ▶ de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- ▶ des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés, le cas échéant.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel), sur lesquels ces différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

D.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- ▶ soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- ▶ soit à être louées à des tiers ;
- ▶ soit à des fins de gestion interne.

La majorité des immobilisations corporelles correspondent à l'immobilier d'exploitation, qui est constitué des terrains, immeubles et agencements utilisés par la Société dans le cadre de son activité.

Dans le bilan IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale mise à jour annuellement.

D.1.4 Instruments financiers

Les investissements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan IFRS, les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- ▶ actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- ▶ actifs financiers au coût amorti ;
- ▶ actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan IFRS dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- ▶ d'instrument de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- ▶ d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les états financiers consolidés en normes IFRS :

- ▶ actifs évalués à la juste valeur dans le bilan IFRS : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- ▶ actifs évalués au coût amorti dans le bilan IFRS : ces actifs sont réévalués à leur valeur économique.

D.1.4.1 Hiérarchie de juste valeur

Le groupe Crédit Agricole Assurances utilise, pour l'évaluation des instruments financiers à des fins de solvabilité, la hiérarchie de juste valeur établie par la norme IFRS 13, cette dernière étant conforme à la réglementation Solvabilité 2.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- ▶ des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- ▶ des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- ▶ des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- ▶ des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- ▶ des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

D.1.4.2 Immobilier de placement

L'immobilier de placement, par opposition à l'immobilier d'exploitation, est détenu par l'entreprise afin de lui apporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Dans le bilan IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés :

- ▶ au coût amorti, lorsqu'ils font partie du fonds général en euros ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel ;
- ▶ par exception, à la juste valeur lorsque qu'ils constituent des supports admis en représentation de contrats d'assurance libellés en unités de compte ; aucune réévaluation n'est constatée sur ces immeubles pour le bilan prudentiel.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles de placement sont donc tous évalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale et mise à jour annuellement.

D.1.4.3 Cas particulier des participations

La juste valeur retenue pour valoriser les participations dans le bilan IFRS peut différer de la valeur économique retenue pour leur valorisation dans le bilan prudentiel.

Dans le bilan prudentiel, le groupe Crédit Agricole Assurances a retenu les principes de valorisation suivants, s'il n'existe pas de cotation sur un marché actif :

- ▶ les participations dans des sociétés d'assurance sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence corrigée, qui consiste à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs sur les passifs réévalués selon les principes de la Directive Solvabilité 2 ;
- ▶ les participations dans des sociétés non-assurantielles sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence corrigée sur la base de l'actif net réévalué IFRS, retraité de la valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

D.1.4.4 Pensions et prêts de titres

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui appliqué dans les états financiers IFRS.

Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés dans le bilan prudentiel. Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont enregistrés en dettes en contrepartie de la trésorerie reçue.



En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas dans le bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont comptabilisés en créances en contrepartie de la trésorerie versée.

D.1.5 Placement en représentation des contrats en unités de compte

Dans le bilan IFRS, les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont évalués à la juste valeur par résultat.

Pour ces actifs, les mêmes principes d'évaluation s'appliquent dans le bilan prudentiel.

D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées suivent les mêmes principes que ceux énoncés pour les provisions techniques brutes, présentés dans la partie D.2.5 sur les provisions techniques ci-dessous.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan IFRS, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Synthèse des provisions techniques

Les tableaux ci-après présentent une décomposition des meilleures estimations des provisions techniques ainsi qu'une comparaison des provisions techniques IFRS et de celles évaluées selon l'approche prudentielle.

Synthèse de la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité et dans les états financiers

	31/12/2022					Total
	Non-vie (hors santé)	Santé (similaire à la non-vie)	Santé (similaire à la vie)	Vie (hors santé / UC et indexés)	UC et indexés	
<i>(en millions d'euros)</i>						
BEL Brut	4 865	1 332	1 996	209 519	73 679	291 392
BEL Cédé	653	55	508	67	-	1 283
BEL Net	4 213	1 277	1 488	209 452	73 679	290 108
Marge de risque	262	120	275	3 674	1 149	5 479
Total Provisions techniques S2	5 127	1 452	2 271	213 193	74 828	296 870
Total Provisions techniques IFRS	6 410	4 490	2 700	255 935	82 183	351 719

Pour l'année 2022, la différence entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel s'explique principalement par :

- ▶ La revalorisation des provisions techniques pour -33 938 millions d'euros ;
- ▶ Par la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels :
 - Crédit agricole Assurances Retraite pour -18 863 millions d'euros
 - CA Life Japan pour -1 837 millions d'euros

D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme de la meilleure estimation (« BE » ou *Best Estimate*) des engagements et de la marge de risque (« RM » ou *Risk Margin*).

La meilleure estimation représente la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs et est calculée :

- ▶ en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation, en utilisant la courbe de taux sans risque adéquate ;
- ▶ en adoptant une approche objective et fiable et ;
- ▶ en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les meilleures estimations sont calculées brutes de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs ; les meilleures estimations des engagements cédés sont valorisées séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de telle sorte que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge de risque est calculée directement nette de réassurance.

Ainsi les provisions techniques du bilan prudentiel se distinguent des provisions techniques du bilan IFRS par l'actualisation systématique des flux de trésorerie, la valorisation des options et garanties financières (taux garantis, participation aux bénéfices, rachats, ...) et la prise en compte d'une marge de risque explicite.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge de risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

D.2.3 Segmentation

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.



Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activité, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du groupe Crédit Agricole Assurances regroupent les contrats par catégorie homogène, permettant ainsi de refléter les risques des contrats individuels : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'une estimation contrat par contrat.

D.2.4 Comptabilisation initiale

Pour le calcul de la meilleure estimation et de la marge de risque, les engagements sont comptabilisés à la date à laquelle Crédit Agricole Assurances devient partie au contrat qui génère l'engagement ou à laquelle la couverture d'assurance ou de réassurance commence, la première de ces deux dates étant retenue.

D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)

D.2.5.1 Évaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéficiaires, la politique d'allocation d'actifs.

D.2.5.2 Évaluation - Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés, pour les modélisations, en groupes de risques homogènes qui reflètent de manière appropriée les risques de chacun des contrats inclus dans ces groupes.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- ▶ la nature de la garantie ;
- ▶ la base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- ▶ le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, ...) ;
- ▶ les devises de règlement des sinistres ;
- ▶ le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités.

D.2.5.3 Évaluation - Frontière des contrats

La limite d'un contrat ou « frontière » d'un contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de résilier le contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes à recevoir au titre du contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions dès lors qu'un contrat :

- ▶ ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement incertain spécifié affectant défavorablement l'assuré ;
- ▶ ne prévoit pas de garantie financière des prestations.

D.2.5.4 Évaluation - Participation aux bénéficiaires

La participation aux bénéficiaires (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser la meilleure estimation des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi, sur les entités françaises, le respect de la règle de la participation aux bénéficiaires minimum dans les projections est vérifié et documenté.

D.2.5.5 Évaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance-vie incluent des options et garanties financières. La meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors que celui-ci est matériel.



Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation. Les principales options valorisées par Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- ▶ les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- ▶ les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- ▶ la garantie plancher des contrats en unités de compte.

D.2.5.6 Évaluation - Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- ▶ les charges administratives ;
- ▶ les frais de gestion des investissements ;
- ▶ les frais de gestion des sinistres ;
- ▶ les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

D.2.5.7 Évaluation - Actualisation

Le groupe Crédit Agricole Assurances utilise à des fins de valorisation des provisions techniques la courbe des taux de base sans risque, l'ajustement pour risque de crédit et la correction pour volatilité visée à l'article 77 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, qui sont communiqués par l'EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

L'ajustement pour risque de crédit (CRA, *credit risk adjustment*) est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit relatif aux investissements.

La correction pour volatilité (VA, *volatility adjustment*) est une correction avec effet contra-cyclique qui permet d'ajuster la courbe des taux de base sans risque afin de réduire l'impact de la volatilité des variations des spreads des obligations d'entreprises et d'État sur l'évaluation des passifs techniques.

Le groupe Crédit Agricole Assurances n'utilise pas l'ajustement égalisateur (MA, *matching adjustment*) visé à l'article 77 *ter* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

L'impact de l'annulation de la correction pour volatilité sur la situation financière du Groupe est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Montant avec utilisation de la VA	Impact de l'annulation de la VA
Provisions techniques	296 870	(893)
Fonds propres de base	26 789	1 167
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	27 295	614
SCR	13 403	(106)
Ratio de solvabilité	204%	210%

La solvabilité du Groupe ne serait pas remise en cause en cas de non-utilisation de la correction pour volatilité.

D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques

Le Groupe n'a appliqué ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 *quater* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, ni la déduction transitoire visée à l'article 308 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent

En 2022, au-delà de la mise à jour de certaines hypothèses pour refléter l'évolution des profils de risque de chaque entité, il n'y a pas eu de changement d'hypothèse matériel.

D.2.8 Marge de risque (Risk Margin)

La marge de risque correspond au montant qui permettrait de dédommager une tierce partie qui reprendrait les engagements de Crédit Agricole Assurances pour le coût du capital immobilisé.



La marge de risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la marge de risque consolidée est déterminée comme la somme des marges de risque des entités, sans retraitement des opérations de réassurance intragroupe (article 340 du Règlement Délégué).

D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques comprend par nature un niveau d'incertitude. Les hypothèses, données et modèles à l'origine de ces incertitudes font l'objet d'une documentation et d'un suivi. De plus, des analyses de sensibilité sont réalisées pour encadrer le niveau de ces incertitudes et pour confirmer le caractère adéquat des évaluations au regard de la réglementation.

D.3 AUTRES PASSIFS

Tableau comparant la valorisation des autres passifs dans les états financiers et la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2022	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Passifs éventuels	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	27	48
Provisions pour retraite	69	17
Dépôts des réassureurs	861	866
Passifs d'impôts différés	209	1 389
Produits dérivés	424	353
Dettes envers des établissements de crédit	20 042	19 271
Dettes financières autres celles envers les établissements de crédit	8 409	8 367
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2 475	2 408
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	197
Autres dettes (hors assurance)	11 733	1 704
Passifs subordonnés	5 756	5 676
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	25	153
Total du passif hors provisions techniques	50 632	40 449

La variation entre le bilan IFRS et le bilan Solvabilité 2 s'explique principalement par la déconsolidation de la part liée aux minoritaires du portefeuille « Actions » en unités de compte pour -10 688 millions d'euros.

D.3.1 Provisions et passifs éventuels

Les provisions autres que les provisions techniques du bilan prudentiel sont évaluées selon la même approche que celles du bilan IFRS : les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il existe une obligation (juridique ou implicite), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les passifs éventuels sont comptabilisés dans le bilan prudentiel dès lors qu'ils sont importants. Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

D.3.2 Provisions pour retraite

Crédit Agricole Assurances a retenu, pour son bilan prudentiel, une valorisation des engagements envers le personnel identique à celle effectuée en application de la norme IAS 19 dans les états financiers IFRS, puisque cette norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

D.3.3 Passifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont exposés dans la section D.1.2 ci-dessus.



D.3.4 Passifs financiers

Dans le bilan IFRS, les modalités d'évaluation des passifs financiers déterminent leur classement :

- ▶ passifs financiers évalués au coût amorti (règle générale) ;
- ▶ passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le bilan IFRS ne font pas l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur dans le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances sont les dettes subordonnées et les dettes seniors de financement, évaluées au coût amorti dans le bilan IFRS :

- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe.

Le classement retenu pour ces passifs financiers dans le bilan prudentiel est le suivant :

- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. : instruments de dette ;
- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe :
 - instruments de capitaux propres, bénéficiant ici de la clause de grand-père¹⁷ permettant de les classer en fonds propres de niveau 1 dans Solvabilité 2,
 - instruments de dette, classés en niveau 2 dans Solvabilité 2.

Pour les autres passifs financiers, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur Solvabilité 2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêt.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La hiérarchie de juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers est présentée en section D.1.4.1 ci-dessus.

La majorité des actifs financiers figurant au bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie, qui correspond aux actifs financiers cotés sur un marché actif.

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté (méthode AVM, *Alternative Valuation Method*) représentent environ 24% du montant total des actifs, et sont composés majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ces titres ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

¹⁷ Il existe des incertitudes quant au traitement réglementaire de ces instruments après la période transitoire



E. GESTION DES FONDS PROPRES

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La politique de gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du Groupe défini et validé par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable aux groupes d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- ▶ respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- ▶ participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ assurer une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'Administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital ou passifs subordonnés et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, sur la politique de dividende, sur la fin des mesures transitoires et toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers a minima un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale, considérée séparément et du Groupe.

E.1.2 Méthode de consolidation

La solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est calculée selon la première méthode de consolidation visée à l'article 230 de la directive 2009/138/CE.

E.1.3 Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles

E.1.3.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base. Le groupe Crédit Agricole Assurances ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances (à l'exclusion des fonds propres d'autres secteurs financiers) en 2022 s'élèvent à 26 789 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 95 de la directive 2009/138/CE, les éléments de fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances ont été classés par niveau en fonction des caractéristiques de qualité, de subordination, d'absorption des pertes ou de maturité exposés à la section 2, chapitre IV du Règlement Délégué 2015/35.

Le groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1 (85% des fonds propres disponibles).

La composition des fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances est la suivante :

- ▶ les fonds propres de niveau 1 non restreint s'élèvent à 21 068 millions d'euros et sont composés principalement :
 - du capital social, entièrement libéré pour 1 490 millions d'euros, et du compte de primes d'émission lié pour 5 565 millions d'euros ;
 - de la réserve de réconciliation pour 6 027 millions d'euros (cf. détail dans le paragraphe E.1.3.3) ;
 - des fonds excédentaires pour 8 358 millions d'euros ;
 - de la déduction pour participation dans d'autres entreprises financières pour -412 millions d'euros ;
 - des intérêts minoritaires pour 40 millions d'euros.

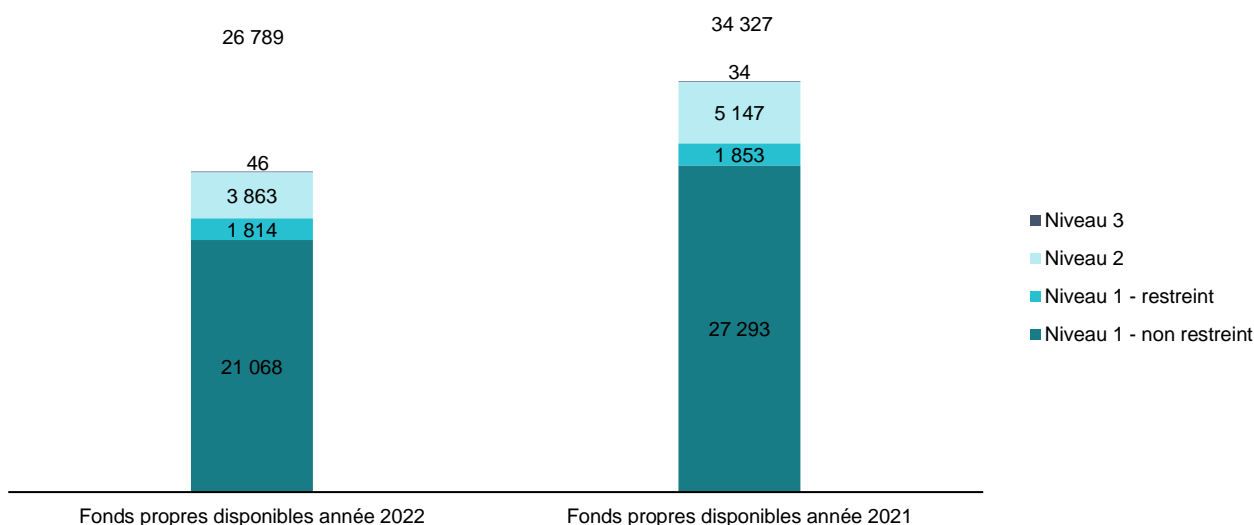
- ▶ les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint pour 1 814 millions d'euros et le niveau 2 pour 3 863 millions d'euros.
- ▶ les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du groupe pour 46 millions d'euros.

La déduction des fonds propres non disponibles correspond aux éléments de fonds propres des filiales du groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. La prise en compte des fonds propres des filiales jugés non disponibles par nature pour le Groupe est autorisée dans la limite de la contribution de l'entité au SCR du Groupe. A fin 2022, aucune déduction de fonds propres n'est effectuée à ce titre.

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée concernant les excédents de couverture du SCR notionnel par les fonds propres des fonds cantonnés.

La déduction pour participation dans d'autres entreprises financières correspond à la participation de Crédit Agricole Assurances dans Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, et atteint 412 millions d'euros.

Composition des fonds propres disponibles par niveau (en M€)



Les fonds propres disponibles sont en baisse de 7 537 millions d'euros par rapport à fin 2021, avec notamment une diminution de 6 226 millions d'euros des fonds propres de niveau 1 (non restreint). Cette baisse s'explique essentiellement par la distribution exceptionnelle de fonds propres de 2 000 millions d'euros (dont 1 810 millions d'euros de remboursement de prime d'émission) en 2022, ainsi que par la baisse de la réserve de réconciliation et des fonds excédentaires. Par ailleurs, la baisse des fonds propres de niveau 2 s'explique par le remboursement de dettes subordonnées pour un montant nominal de 878 millions d'euros.

La réserve de réconciliation est en baisse de 1 649 millions d'euros. L'évolution de la réserve de réconciliation est détaillée dans le paragraphe E.1.3.3 Réserve de réconciliation.

E.1.3.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au groupe Crédit Agricole Assurances d'émettre des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et auprès d'investisseurs externes.

Au 31 décembre 2022, les dettes subordonnées du groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 5 676 millions d'euros, en baisse de 1 747 millions d'euros par rapport à 2021, et sont détenues par le groupe Crédit Agricole à hauteur de 10%. Cette baisse s'explique par la hausse des taux et le remboursement de dettes subordonnées sur l'exercice 2022.

En effet, le groupe Crédit Agricole Assurances a procédé le 13 décembre 2022 au remboursement anticipé de 730 millions d'euros (nominal) de dettes subordonnées intra groupe Crédit Agricole S.A. De plus, Predica a procédé, le 12 décembre 2022, au remboursement à échéance de 148 millions d'euros (nominal) de dettes subordonnées émises auprès de Crédit Agricole S.A.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible à chaque date de paiement d'intérêts.

Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 1 996 millions d'euros. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

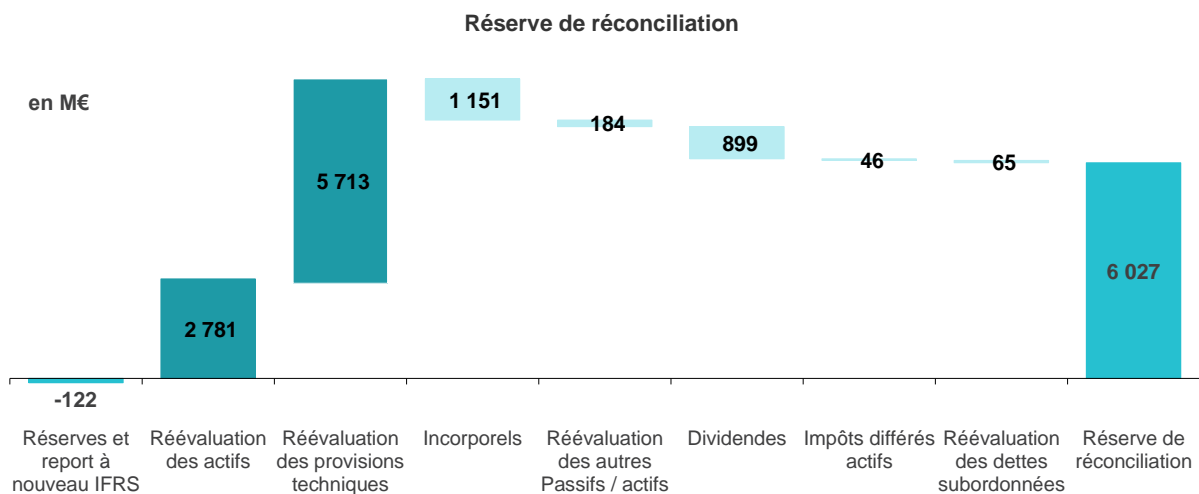


(en millions d'euros)	Emetteur 1: CAA 2: Autres	ISIN	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
Niveau 1	1	FR0012222297	oui	Perpétuelle	14/10/2025	715
	1	FR0012444750	oui	Perpétuelle	13/01/2025	991
	2		oui	Perpétuelle	09/10/2023	38
	2		oui	Perpétuelle	19/11/2023	38
	2		oui	Perpétuelle	16/10/2023	31
Niveau 2	2		oui	20/12/2023		14
	2		oui	24/07/2023	24/01/2023	169
Sous-total						1 996
Niveau 2	1		non	30/06/2026		279
	1	FR0013203734	non	27/09/2048	27/09/2028	881
	1	FR0013312154	non	29/01/2048	29/01/2028	927
	1	FR0013523602	non	17/07/2030		805
	1	FR0014005RZ4	non	06/10/2031		787
Sous-total						3 680
Total Général						5 676

La part des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 3 680 millions d'euros. Elles ont été émises par Crédit Agricole Assurances et sont classées en niveau 2. Il s'agit de cinq emprunts subordonnés remboursables dont les dates d'échéance sont prévues respectivement, le 30 juin 2026, le 27 septembre 2048, le 29 janvier 2048, le 17 juillet 2030 et le 6 octobre 2031.

E.1.3.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres. Elle est constituée des éléments suivants :



La réserve de réconciliation s'élève à 6 027 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour -122 millions d'euros et de la réévaluation des principaux postes du bilan pour 8 245 millions d'euros :

- ▶ des placements (hors provisions techniques cédées) pour 2 781 millions d'euros ;
- ▶ des provisions techniques pour 5 713 millions d'euros ;
- ▶ des autres éléments d'actifs et de passifs pour -184 millions d'euros ;
- ▶ des dettes subordonnées pour -65 millions d'euros.

Les principales déductions sont les éliminations des incorporels pour -1 151 millions d'euros et la déduction du dividende prévisible au titre du résultat 2022 pour -899 millions d'euros.

La réserve de réconciliation baisse de 1 649 millions d'euros par rapport à 2021. Cette baisse se décompose en :

- ▶ une baisse de 5 840 millions d'euros des réserves et report à nouveau IFRS nets de dividendes prévisibles, liée à la baisse des plus-ou-moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres ;
- ▶ une hausse des réévaluations des postes du bilan IFRS à la valeur économique de 4 150 millions d'euros ;
- ▶ une hausse de 41 millions d'euros des ajustements liés à l'élimination des actifs incorporels et des fonds propres non disponibles au niveau du Groupe.

E.1.3.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2022 s'élèvent à 8 220 millions d'euros. L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'élève à 22 424 millions d'euros. Les principales différences entre les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2022 et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité correspondent à :

- ▶ la déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -1 182 millions d'euros ;
- ▶ l'annulation des immobilisations incorporelles pour -1 151 millions d'euros ;
- ▶ la mise à la juste valeur des provisions techniques pour 14 111 millions d'euros, dont 8 358 millions de prise en compte des provisions pour participation aux bénéfices (PPB) admissibles des entités Vie françaises (Predica et Spirica) en fonds excédentaires ;
- ▶ la mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour -65 millions d'euros ;
- ▶ La mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs et passifs pour 2 715 millions d'euros.

Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées, et atteignent 26 789 millions d'euros à fin 2022.

E.1.3.5 Impôts différés

Les principes de comptabilisation des impôts différés Actif et Passif sont présentés dans les paragraphes D.1.2 Actifs d'impôts différés et D.3.3 Passifs d'impôts différés. Les impôts différés actifs et passifs proviennent principalement des différences temporaires entre la valeur fiscale et l'évaluation économique des provisions techniques et des investissements.

Des impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé conformément à l'exigence réglementaire ou légale en termes de limite (dans les montants ou le temps) du report des crédits d'impôt non utilisés. Ces profits futurs proviennent principalement de l'activité d'assurance générés dans les conditions d'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi qu'au titre de nouvelles souscriptions.

La reconnaissance d'impôts différés actifs est justifiée, pour les filiales françaises, par l'existence d'une convention d'intégration fiscale entre celles-ci et Crédit Agricole S.A. -société de tête du groupe fiscal. Cette convention fiscale s'exerce en cas de perte et conduit au versement par Crédit Agricole S.A. des économies d'impôts induites par les pertes des filiales. La contribution nette des entités hors-France aux impôts différés actifs est non significative au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le groupe Crédit Agricole Assurances est en situation nette d'Impôt différé actif à hauteur de 46 millions d'euros.

Concernant les actifs d'impôts différés nets :

- ▶ Ceux-ci sont disponibles en tant qu'éléments de fonds propres de base classés comme de niveau 3 ;
- ▶ Ce montant d'actifs d'impôts différés nets comptabilisés en tant que fonds propres éligibles est limité en vertu de l'application de l'article 82 des actes délégués.

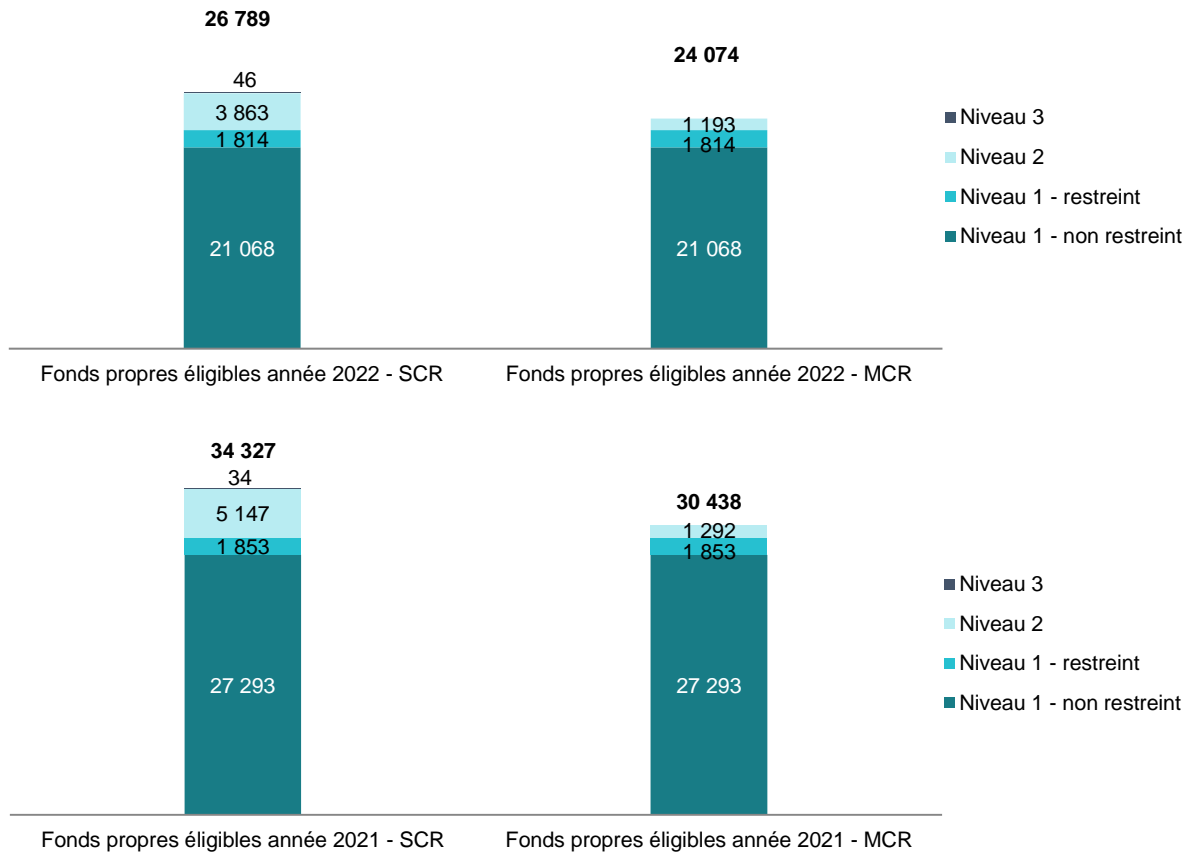
E.1.4 Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers)

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers) s'élèvent à 26 789 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 24 074 millions d'euros.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provenant des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation. Conformément à l'article 82 des actes délégués, les fonds propres de niveau 2 sont limités à 20% du MCR et aucun élément de niveau 3 n'est éligible à la couverture du MCR.

Composition des fonds propres éligibles par niveau en M€



A fin 2022, aucun écrêtement des fonds propres disponibles à la couverture du SCR n'est constaté après application des critères d'éligibilité.

E.1.5 Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du Groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers)

Les fonds propres d'autres secteurs financiers correspondent aux fonds propres de Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, et s'élèvent à 505 millions d'euros. Ils sont classés en fonds propres de niveau 1.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR du groupe Crédit Agricole Assurances atteignent ainsi 27 295 millions d'euros.



E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR)

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2022 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de +10 bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +19 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2022, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 403 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du Groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 5 963 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du groupe Crédit Agricole Assurances, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 52% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (35%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (7%) et de la souscription santé (4%).

Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 5 682 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à -4 037 millions d'euros au 31/12/2022. Pour justifier de la prise en compte de cet ajustement, le groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur le mécanisme d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A. Selon la Convention d'intégration fiscale entre Crédit Agricole S.A. et les entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances, la charge d'impôt supportée par ces entités, au titre de chaque exercice d'intégration, est identique à celle qu'elle aurait eu à constater si elle avait été imposée séparément. En cas de déficit généré par les entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances au titre d'un exercice, Crédit Agricole S.A., en sa qualité de tête de groupe, versera à chacune de ces entités l'économie d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées réalisées par le groupe fiscal du fait de l'imputation effective de ce déficit sur le résultat d'ensemble du Groupe (sur la base de son résultat fiscal comme si elle n'était pas membre du Groupe intégré).

F. ANNEXES – QRTs

La liste des QRTs suivante et applicable au groupe Crédit Agricole Assurances est fournie en annexe de ce rapport :

S.02.01.02	Bilan
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.23.01.22	Fonds propres
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	45 509
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	212 885
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	273 972 365
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10 224 638
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	25 331 632
Actions	R0100	5 013 449
Actions – cotées	R0110	4 949 884
Actions – non cotées	R0120	63 566
Obligations	R0130	175 482 134
Obligations d'État	R0140	75 125 536
Obligations d'entreprise	R0150	98 513 482
Titres structurés	R0160	1 774 363
Titres garantis	R0170	68 753
Organismes de placement collectif	R0180	56 883 789
Produits dérivés	R0190	1 023 005
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13 719
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	77 306 689
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	658 719
Avances sur police	R0240	385 623
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	273 096
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 283 477
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	708 004
Non-vie hors santé	R0290	652 738
Santé similaire à la non-vie	R0300	55 266
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	575 473
Santé similaire à la vie	R0320	508 358
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	67 115
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	451 166
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 227 407
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	201 158
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 569 843
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	633 114
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	181 805
Total de l'actif	R0500	359 744 138

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	6 579 142
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 127 077
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	4 865 408
Marge de risque	R0550	261 669
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 452 065
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	1 332 352
Marge de risque	R0590	119 713
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	215 463 660
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 270 952
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1 996 355
Marge de risque	R0640	274 597
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	213 192 708
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	209 518 906
Marge de risque	R0680	3 673 802
Provisions techniques UC et indexés	R0690	74 827 620
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	73 678 784
Marge de risque	R0720	1 148 836
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	47 793
Provisions pour retraite	R0760	16 858
Dépôts des réassureurs	R0770	866 162
Passifs d'impôts différés	R0780	1 389 212
Produits dérivés	R0790	353 028
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	19 271 489
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	8 366 729
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 407 902
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	197 108
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 703 605
Passifs subordonnés	R0850	5 676 113
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	5 676 113
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	153 410
Total du passif	R0900	337 319 831
Excédent d'actif sur passif	R1000	22 424 307

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilit é civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilit é civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	1 139 491	533 088	617	521 450	902 708	2 487	1 722 793	174 487	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120	-	-	-	10 771	32	-	2 139	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 902	17 769	355	22 953	45 470	79	210 752	6 124	-
Net	R0200	1 131 589	515 319	262	509 267	857 271	2 408	1 514 179	168 363	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	1 120 942	526 860	612	514 799	873 934	2 414	1 679 189	170 247	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220	-	-	-	10 774	32	-	2 139	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 779	18 616	355	22 497	41 229	77	206 198	5 930	-
Net	R0300	1 113 163	508 244	257	503 076	832 738	2 336	1 475 130	164 317	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	890 882	231 837	230	429 539	727 227	578	1 435 067	103 587	-
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320	(55)	-	-	7 012	56	-	182	(38)	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	2 711	8 246	115	2 407	89 752	-	361 934	(346)	-
Net	R0400	888 117	223 591	115	434 144	637 531	578	1 073 315	103 895	-
Variation des autres provisions techniques										
Brute – assurance directe	R0410	(15 582)	(31 207)	(12)	(18 010)	(1 094)	-	(5 889)	1 976	-
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	1 008	4 436	-	-	-	-	(1 762)	1 976	-
Nette	R0500	(16 590)	(35 643)	(12)	(18 010)	(1 094)	-	(4 127)	-	-
Dépenses engagées	R0550	186 013	210 124	125	107 160	205 075	1 120	491 423	64 851	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

2/3

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
<i>En milliers d'euros</i>		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	221 276	6 300	391 160					5 615 858
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	592	-	101 863					115 396
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	184	1 594	2 236	-	-	-	-	315 418
Net	R0200	221 684	4 707	490 787	-	-	-	-	5 415 836
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	212 152	6 059	399 563					5 506 771
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	592	-	100 583					114 121
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	125	1 439	48 081	-	-	-	-	352 327
Net	R0300	212 619	4 620	452 065	-	-	-	-	5 268 564
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	79 089	209	61 385					3 959 632
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1	-	45 144					52 303
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	1	182	(4 135)	-	-	-	-	460 868
Net	R0400	79 089	26	110 664	-	-	-	-	3 551 066
Variation des autres provisions techniques									
Brute – assurance directe	R0410	-	-	1 735					(68 083)
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	2 132	-	-	-	-	7 789
Nette	R0500	-	-	(397)	-	-	-	-	(75 873)
Dépenses engagées	R0550	102 868	1 892	205 477	-	-	-	-	1 576 127
Autres dépenses	R1200								1 123
Total des dépenses	R1300								1 577 250

s.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

3/3

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<i>En milliers d'euros</i>		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	944 330	14 767 404	9 613 827	2 592 276	-	-	2 857	10 781	27 931 475
Part des réassureurs	R1420	119 488	527	107	251 966	-	-	(269)	5 303	377 123
Net	R1500	824 842	14 766 876	9 613 720	2 340 310	-	-	3 126	5 478	27 554 353
Primes acquises										
Brut	R1510	942 549	14 767 405	9 613 827	2 509 379	-	-	2 930	10 532	27 846 622
Part des réassureurs	R1520	120 387	527	107	238 733	-	-	521	5 303	365 578
Net	R1600	822 162	14 766 878	9 613 720	2 270 646	-	-	2 409	5 229	27 481 044
Charge des sinistres										
Brut	R1610	346 571	16 515 101	5 414 325	651 036	-	12 391	(206)	11 617	22 950 834
Part des réassureurs	R1620	48 038	133	11	80 470	-	(437)	56	6 194	134 464
Net	R1700	298 533	16 514 968	5 414 314	570 566	-	12 829	(262)	5 423	22 816 370
Variation des autres provisions techniques										
Brute - Assurance directe et réassurance acceptée	R1710	152 335	4 654 286	4 283 386	(63 927)	-	-	-	(37 509)	8 988 571
Part des réassureurs	R1720	57 245	-	-	(2 717)	-	-	-	(333)	54 195
Nette	R1800	95 090	4 654 286	4 283 386	(61 210)	-	-	-	(37 176)	8 934 376
Dépenses engagées	R1900	455 500	1 305 618	617 696	1 179 385	-	-	5 929	6 522	3 570 651
Autres dépenses	R2500									138 840
Total des dépenses	R2600									3 709 491

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

1/2

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		PT	IT	DE	PL	DK		
<i>En milliers d'euros</i>	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	457 000	4 899 386	168 342	79 314	10 188	1 451	5 615 681
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	115 346	-	-	-	-	115 346
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	10 253	258 369	19 406	11 056	2 474	-	301 557
Net	R0200	446 747	4 756 364	148 936	68 258	7 714	1 451	5 429 470
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	457 079	4 798 905	160 503	77 806	10 999	1 294	5 506 586
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	113 730	-	344	3	-	114 077
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	10 260	252 253	62 265	12 161	1 527	-	338 466
Net	R0300	446 819	4 660 382	98 238	65 988	9 475	1 294	5 282 197
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	319 086	3 561 721	35 973	40 745	1 795	307	3 959 628
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	52 269	(2)	32	1	-	52 300
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	8 312	442 518	9 427	888	282	-	461 427
Net	R0400	310 774	3 171 472	26 544	39 889	1 514	307	3 550 501
Variation des autres provisions techniques								
Brute – Assurance directe Variation	R0410	(47 316)	(24 110)	3 019	359	(34)	(1)	(68 083)
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	7 576	213	-	-	-	-	7 789
Nette	R0500	(54 892)	(24 324)	3 019	359	(34)	(1)	(75 873)
Dépenses engagées	R0550	83 720	1 383 302	76 472	28 313	7 992	974	1 580 773
Autres dépenses	R1200							1 109
Total des dépenses	R1300							1 581 882

	Pays de domiciliation	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Total	
		IT	LU	PL	DE	BE		
<i>En milliers d'euros</i>	C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280	
Primes émises								
Brut	R1410	22 085 040	4 739 240	865 357	39 465	92 176	74 955	4 491 963
Part des réassureurs	R1420	332 073	38 650	-	-	1 757	2 789	69 204
Net	R1500	21 752 967	4 700 589	865 357	39 465	90 419	72 166	4 422 759
Primes acquises								
Brut	R1510	22 084 033	4 672 985	865 357	39 465	89 963	64 560	4 481 367
Part des réassureurs	R1520	332 433	27 226	-	-	1 749	1 500	67 987
Net	R1600	21 751 600	4 645 758	865 357	39 465	88 213	63 060	4 413 380
Charge des sinistres								
Brut	R1610	16 704 043	4 006 219	2 022 061	140 447	10 250	16 903	3 357 712
Part des réassureurs	R1620	124 497	12 903	-	-	816	750	25 649
Net	R1700	16 579 546	3 993 316	2 022 061	140 447	9 434	16 153	3 332 062
Variation des autres provisions techniques								
Brute	R1710	6 770 065	975 031	1 081 543	119 374	19 265	1 278	1 355 291
Part des réassureurs	R1720	53 536	-	-	-	659	-	10 707
Nette	R1800	6 716 529	975 031	1 081 543	119 374	18 606	1 278	1 344 584
Dépenses engagées	R1900	3 018 875	439 423	8 548	2 972	39 589	45 927	649 702
Autres dépenses	R2500							14 807
Total des dépenses	R2600							664 509

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	296 870 422	-	-	(892 734)	-
Fonds propres de base	R0020	26 789 417	-	-	1 166 934	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	27 294 623	-	-	614 011	-
SCR	R0090	13 402 766	-	-	(105 763)	-



S.23.01.22 Fonds propres

En milliers d'euros

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 564 843	5 564 843		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	8 357 722	8 357 722			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	6 027 418	6 027 418			
Passifs subordonnés	R0140	5 676 113		1 813 516	3 862 597	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	45 509		-	-	45 509
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	39 697	39 697	-	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	-	-	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-			
Deductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	412 290	412 290	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	-	-	-	-	-
Total déductions	R0280	412 290	412 290	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	26 789 417	21 067 794	1 813 516	3 862 597	45 509
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410	-	-	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	R0420	505 207	505 207	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	-
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	505 207	505 207	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	26 789 417	21 067 794	1 813 516	3 862 597	45 509
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	26 743 907	21 067 794	1 813 516	3 862 597	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	26 789 417	21 067 794	1 813 516	3 862 597	45 509
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	24 073 867	21 067 794	1 813 516	1 192 557	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	5 962 786	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	404%	-	-	-	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	27 294 623	21 573 001	1 813 516	3 862 597	45 509
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	13 402 766	-	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	204%	-	-	-	-

<i>En milliers d'euros</i>		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	22 424 307
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	898 713
Autres éléments de Fonds Propres de Base	R0730	15 498 175
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres Fonds Propres non disponibles	R0750	-
Réserve de réconciliation	R0760	6 027 418
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)- activités vie	R0770	1 981 905
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	108 107
Total EPIFP	R0790	2 090 012



S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard



En milliers d'euros		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	27 425 326	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	378 023	
Risque de souscription en vie	R0030	22 766 615	-
Risque de souscription en santé	R0040	838 735	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 525 704	-
Diversification	R0060	(12 461 884)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	40 472 519	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 204 446
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(24 851 065)
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	(4 042 547)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 783 354
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	13 402 766

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

En milliers d'euros		Capital de solvabilité requis net
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	5 962 786

Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	619 412
Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Institutions de retraite professionnelle	R0520	619 412
capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-
SCR Global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	13 402 766



S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Pologne	259400BVOLY75E7L2G05	CDT AGRI ZYCIE TU	2	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	KNF (PL)
Japon	353800EVW07IPLMT2X95	Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	1	Corporation limited	2 - non mutuelle	FSA (JP)
France	969500J0J1H1GRL7KK86	CAA RETRAITE	9	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	96950018S1XWUGVC0E95	PREDICA	4	Société anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	969500P5DCT4287UVL36	PACIFICA	2	Société anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	SYRPI2D1O9WRTS2WX210	Crédit Agricole Créditeur Insurance (CACI)	5	Société anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
Portugal	549300HM15U8TGYXFP61	MUDUM SEGUROS (Anciennement GNB SEGUROS)	2	Société anonyme	2 - non mutuelle	ISP (PT)
Luxembourg	222100RHVHGHNQ4VV91	Crédit Agricole Life Insurance Europe	1	Société anonyme	2 - non mutuelle	COMMASSU (LU)
France	969500K2MUPSI57XK083	Crédit Agricole Assurances (CAA)	5	Société anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
Italie	815600712E1764BEF578	Crédit Agricole Vita S.p.A.	1	Société anonyme	2 - non mutuelle	ISVAP (IT)
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	CACI Reinsurance Ltd.	2	Société anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE52095	SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	5	Société anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU52096	SPACE LUX	5	Société anonyme	2 - non mutuelle	COMMASSU (LU)
Irlande	894500RMIC00A1VER890	CACI LIFE LIMITED	1	Société anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Irlande	894500RMC8G8N2JJ3O43	CACI NON LIFE LIMITED	2	Société anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	Crédit Agricole Life	1	Société anonyme	2 - non mutuelle	BOG (GR)
Italie	815600A7946313257924	CA ASSICURAZIONI	2	Cociété en commandite par actions	2 - non mutuelle	ISVAP (IT)
France	969500IXARMKRMXE0315	Spirica	1	Société anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	969500K2MUPSI57XK083FR28995	RAMSAY – GENERALE DE SANTE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63015	INFRA FOCH TOPCO	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29354	ALTAREA	99	Société en Commandite par Actions	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24567	KORIAN	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24568	FREY	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61703	SA RESICO	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62960	PREDIPARK	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64385	FONCIERE HYPERSUD	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR66085	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU01018	ICADE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30303	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	Société en Commandite par Actions - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62062	IRIS HOLDING FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62061	SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62942	HOLDING EUROMARSEILLE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61533	EUROMARSEILLE 1	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU62064	EUROMARSEILLE 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16040	PREDICA ENERGIE DURABLE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63438	SAS CRISTAL	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64164	ARCAPARK SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65066	PREDIRUNGIS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU65986	PRED INFR SA	99	Société Anonyme Holding Luxembourg (LU)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU65988	VAUGIRARD INFRA SLU	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR65194	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66223	OPTALIME FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64770	CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66247	VENDOME INV.FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64773	LCL ACTIONS EMERGENTS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66865	LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021130	LCL ACTIONS USA (USA)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63236	GRD IFC 97 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63235	ACTIONS 50 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29352	GRD FCR 99 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25497	OBJECTIF PRUDENCE FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63222	OBJECTIF DYNAMISME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR28118	GRD CAR 39 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63225	OBJECTIF MEDIAN FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63226	ANTINEA FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR26746	M.D.F.89 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60742	AMUNDI PULSACTIONS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61247	LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61562	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62157	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63228	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63383	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63384	RSD 2006 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63764	LCL MGEST FL.0-100	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61563	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61665	AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE63529	RAVIE FCP 5DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63730	LCL FLEX 30	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63609	CPR SILVER AGE P 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63769	INDOSUEZ CAP EMERG.C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64140	OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IT64111	OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64185	AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64187	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64392	SOLIDARITE INITIATIS SANTE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE64500	ACTICCIA VIE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU64511	ACTICCIA VIE N2 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE63703	ACTICCIA VIE 3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64515	AMUNDI EMERG.INTERNAL DEM.AHEC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR64733	AF INDEX EQ USA A4	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR65030	AF INDEX EQ JAPANA	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65935	UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI)	99	Société Civile de Placement Immobilier	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65796	SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX	99	Société Civile Immobilière de placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66170	AMUNDI TRANSM PAT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05774	ACTICCIA VIE N4	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05773	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05772	AMUNDI VALEURS DURAB	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR05771	CPR OBLIG 12 M.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66218	AMUNDI HORIZON 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE63528	ACTICCIA VIE 90 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE61678	LCL ACTIONS EURO C	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE61679	AXA EUR.SM.CAP E 3D	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE61680	AMUNDI OBLIG EURO C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE64510	CPR RENAI.JAP.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE63701	AM AC FR ISR PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE64686	ACTICCIA VIE 90 N2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE64513	ACTICCIA VIE 90 N3 C	99	Fonds d'investissement à vocation générale	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IE64516	LCL INVEST.EQ C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16011	LCL INVEST.PRUD.3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16017	CPR GLO SILVER AGE P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16018	ACTICCIA VIE 90 N4	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16022	SOLIDARITE AMUNDI P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22175	ACTICCIA VIE 90 N6 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22185	INDOSUEZ ALLOCATION	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR22186	LCL AC MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22187	AMUN.ACT.REST.P-C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22189	AMUNDI KBI ACTIONS C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22193	LCL ACT RES NATUREL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22194	LCL ACT.E-U ISR 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22203	INDO ALLOC MANDAT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22204	A FD EQ E CON AE(C)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22206	A FD EQ E FOC AE (C)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22212	AMUNDI ALLOCATION C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22213	PORTF DET FI EUR AC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22215	BFT SEL RDT 23 PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16042	CPR FOCUS INF.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24244	AMUNDIOBLIGMONDEP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24245	AMUNDI KBI ACTION PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24246	AMUNDI-CSH IN-PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24247	BFT FRAN FUT-C SI.3D	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24249	AM.AC.USA ISR P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24250	AM.ACT.EMER.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24251	AM.RDT PLUS -P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24254	RETAH PART C	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24255	TRIANANCE 6 ANS N6	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24258	AMUNDI B GL AGG AEC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24259	AIMSCIWOAE	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24261	AMUNDI BGE B AEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24262	LCL AC.MDE HS EU.3D	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24263	LCL ACTIONS EURO FUT	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24264	FONDS AV ECHUS FIA B	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR24265	EPARINTER EURO BD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24266	PORT.METAUX PREC.A-C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24267	JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24268	CPRGLODISOPARAC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24271	CPR-CLIM ACT-AEURA	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24272	CPR I-SM B C-AEURA	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24274	SCPI LFP MULTIMMO	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24275	INDOSUEZ NAVIGATOR G	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24276	INDO-GBL TR-PE	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24277	CPR EUR.HI.DIV.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24278	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24279	78752 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24280	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24281	FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24283	BA-FII EUR EQ O-GEUR	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24285	HYMNOS P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24286	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24288	CHORELIA N5 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24289	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24290	LCL OBL.CREDIT EURO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24293	CHORELIA PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24294	AM.AC.EU.ISR-P-3D	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24295	FE AMUNDI INC BLDR-IHE C	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24296	CHORELIA N3 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24297	LCL ACT.OR MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24298	JPM US EQY ALL CAP-C HDG	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24299	CHORELIA N2 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR24302	HASTINGS PATRIM AC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24303	FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24306	AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24308	CHORELIA N4 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24309	CADEISDA 2DEC	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24310	5922 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24311	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24315	CHORELIA N6 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24316	EXANE 1 OVERDR CC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR24317	IGSF-GBL GOLD FD-I C	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24319	AMUNDI AC.FONC.PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24321	Predica OPCI Bureau	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24322	Predica OPCI Habitation	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24326	Predica OPCI Commerces	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24328	OPCI Camp Invest	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16030	OPCI Iris Invest 2010	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08549	OPCI eco campus	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22207	OPCI MASSY BUREAUX	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
Italie	969500K2MUPSI57XK083FR24284	Nexus1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22208	G R D 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24334	G R D 3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22195	G R D 5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22202	G R D 7	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62130	GRD 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR62133	GRD 12 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22191	GRD 14 FCP (ex-FEDERMONDE)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22199	GRD 17 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24282	GRD 19 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62958	GRD 20 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63103	GRD11 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63097	PREDIQUANT A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63102	PREDIQUANT A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63557	GRD 13 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63558	GRD 21 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63568	BTF OPPORTUNITE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08725	CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64121	FCPR CAA COMP TER PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63803	FCPR CAA COMPART BIS PART A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63801	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63800	FCPR PREDICA 2005 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63797	FCPR PREDICA 2006 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63104	FCPR PREDICA 2007 A 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63798	FCPR PREDICA 2007 C2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64106	FCPR PREDICA 2008 A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22197	FCPR PREDICA 2008 COMP BIS A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22196	FCPR PREDICA 2008 COMP TER A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR22190	G R D 8	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64122	G R D 9	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64123	PREDICA 2010 parts A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64124	PREDICA 2010 parts A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64125	PREDICA 2010 parts A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63095	PREDICA INFR 2006-2007 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64126	PREDIQUANT OPPORTUNITES FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64127	CAA FRANCE CROISSANCE 2 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64128	CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30684	CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24314	FCPR UI CAP AGRO	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR62959	FCPR CAA 2013	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64928	CAA 2013 FCPR B1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08679	CAA 2013 FCPR C1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22172	CAA 2013 FCPR D1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22176	PREDICA SECONDAIRES III	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60500	OBJECTIF LONG TERME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60499	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28132	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR63559	CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22182	CAA 2015 CPT 1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63962	CAA 2015 CPT 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65046	F CORE EU CR 19 MM	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66670	CAA 2013-2	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66159	CAA 2013-3	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66713	FCT MID CAP 2 05/12/22	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR30685	CORSAIR 1.5255% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22179	AGRICOLE RIVAGE DETTE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67559	CAREPTA RE-2015 -1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67326	ARTEMID	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67321	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE PARTS PART A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67320	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOISE FIPS c.I. A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67514	IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67545	CAA 2016	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67137	CAA INFRASTRUCTURE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66719	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68170	CAA SECONDAIRE IV	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68783	FCT BRIDGE 2016-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083GB68896	CAREPTA R 2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES69069	FPCI Cogeneration France I	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES69070	Prediquant Eurocroissance A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR68187	CORS FIN 1.52 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IE67889	PURPLE PR 1.36 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68199	CORS FIN 251038	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68205	PURP PR 1.093 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68207	CAA INFRASTRUCTURE 2017	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65559	CAA PE 2017 (CAA PRIVATE EQUITY 2017)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69065	CAA PE 2017 BIS (CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68180	CAA PE 2017 France INVESTISSEMENT (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68791	CAA PE 2017 MEZZANINE (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68186	CAA PE 2017 TER CONSO (CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68188	GRD 44	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69003	GRD 44 N2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69036	GRD 54	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67527	UI CAP SANTE 2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68619	CAA PR FI II C1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64950	Effithermie	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22178	FCT CAA 2017-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29358	Prediquant Premium	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES69051	PREDIQUANT A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083PL69071	GRD 18 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69005	GRD44 n°3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083LU67915	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68824	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68210	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67147	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30679	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU21705	AM DESE FIII DS3IMDI	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24312	CNP ACP 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63413	BFT VALUE PREM OP CD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR00097	PREDIQUANT A5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR20237	FDC A3 P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29357	FDA 18 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29497	OPCI GHD	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60797	GRD 44 N4 PART CD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16001	CAA PE 2019 CPT 1 A1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63561	CAA PE 19 CPT BIS A2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63566	CAA PE 19 CPT TER A3	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63567	CAA INFRASTRU.2019 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR63569	APLEGROSENIEUHD	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24256	LF PRE ZCP 12 99 LIB	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24342	GRD 44 N5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR22180	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083PL62695	PREMIUM GR 0% 28	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR63101	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR63369	PREMIUM GREEN TV2027	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR64129	PREM GRE 1.53 04-35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR64944	PREM GRE 1.55 07-40	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR64945	PREM GRE 0.51 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR64946	PREGREEN 0.63 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR64947	PREGREEN 1.095 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64948	SCI FEDERLONDRES	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64949	SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64951	SCI FEDERALE VILLIERS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64952	SCI FEDERPIERRE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64953	SCI VALHUBERT	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08546	SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR14032	SCI MEDI BUREAUX	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61717	SCI BMEDIC HABITATION	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22171	SCI IMEFA 1	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08548	SCI IMEFA 5	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22173	SCI IMEFA 6	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30731	SCI IMEFA 17	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65960	SCI IMEFA 18	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63405	SCI IMEFA 20	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66096	SCI IMEFA 32	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66122	SCI IMEFA 33	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67550	SCI IMEFA 35	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16023	SCI FEDERLOG	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16024	SCI IMEFA 36	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR16028	SCI IMEFA 37	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16029	SCI IMEFA 38	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16033	SCI IMEFA 39	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16041	SCI IMEFA 42	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24331	SCI IMEFA 43	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28110	SCI IMEFA 44	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63009	SCI IMEFA 47	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63098	SCI IMEFA 48	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63099	SCI IMEFA 51	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63100	SCI IMEFA 52	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65100	SCI IMEFA 54	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65102	SCI IMEFA 57	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IT66254	SCI IMEFA 58	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63044	SCI IMEFA 60	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63045	SCI IMEFA 61	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63832	SCI IMEFA 62	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63833	SCI IMEFA 63	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63835	SCI IMEFA 64	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63836	SCI IMEFA 68	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63837	SCI IMEFA 69	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63838	SCI IMEFA 72	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63839	SCI IMEFA 73	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63840	SCI IMEFA 74	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63841	SCI IMEFA 76	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63842	SCI IMEFA 77	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE63843	SCI IMEFA 78	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BS64216	SCI IMEFA 79	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083DE63046	SCI IMEFA 80	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES27665	SCI IMEFA 82	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IT27667	SCI IMEFA 84	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES67192	SCI IMEFA 85	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67929	SCI IMEFA 89	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68213	SCI IMEFA 91	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68079	SCI IMEFA 92	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67139	SCI IMEFA 96	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67140	SCI IMEFA 100	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67141	SCI IMEFA 101	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67142	SCI IMEFA 102	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67143	SCI IMEFA 103	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67144	SCI IMEFA 104	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67145	SCI IMEFA 105	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67146	SCI IMEFA 108	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67355	SCI IMEFA 109	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67356	SCI IMEFA 113	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67357	SCI IMEFA 115	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67358	SCI IMEFA 116	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67359	SCI IMEFA 117	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67360	SCI IMEFA 118	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67361	SCI IMEFA 128	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67362	SCI IMEFA 126	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67363	SCI IMEFA 121	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67364	SCI IMEFA 120	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67376	SCI IMEFA 122	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68780	SCI IMEFA 123	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR68781	SCI IMEFA 129	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68782	SCI IMEFA 131	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67511	SCI GRENIER VELLEF	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30209	SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60387	SCI IMEFA 22	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61538	SCI IMEFA 83	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64390	SCI IMEFA 25	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66084	SCI IMEFA 140	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67528	SCI IMEFA 8	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67134	SCI IMEFA 16	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67515	SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67380	SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67513	SCI IMEFA 3	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67379	SCI IMEFA 12	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083AN29797	SCI IMEFA 81	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66174	SCI IMEFA 148	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66538	SCI IMEFA 156	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66628	SCI IMEFA 150	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66630	SCI IMEFA 155	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66887	SCI IMEFA 158	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66614	SCI IMEFA 159	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25501	SCI IMEFA 164	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68209	SCI Pacifica Hugo	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64772	SCI IMEFA 171	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65264	SCI IMEFA 170	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67519	SCI IMEFA 169	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67546	HDP La Halle Boca (anciennement SCI IMEFA 168)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083IT67090	HDP Bureaux (anciennement SCI IMEFA 166)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67756	SCI IMEFA 157	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67757	HDP Hôtel (SCI IMEFA 167)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67758	SCI IMEFA 172	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67759	SCI IMEFA 10	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67765	SCI IMEFA 9	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67772	SCI IMEFA 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67778	SCI IMEFA 173	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67879	SCI IMEFA 174	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67887	SCI IMEFA 175	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67931	SCI IMEFA 176	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68160	SCI IMEFA 149	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68161	IMEFA 177	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68164	IMEFA 178	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68168	IMEFA 179	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68171	SCI Holding Dahlia	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68172	DS Campus	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68173	Issy Pont	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68175	SCI Vaugirard 36-44	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68177	B IMMOBILIER	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68184	SCI 1 TERRASSE BELLINI	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68185	SOCIETE CIVILE FONDIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67926	SCI RUE DU BAC	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68196	SCI TOUR MERLE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU68202	SCI CARPE DIEM	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021680	SCI WAGRAM 22/30	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61164	SCI ILOT 13	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR63576	SCI FREY RETAIL VILLAGE	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67754	SCI HEART OF LA DEFENSE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68215	PREDIWATT	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68439	AMUNDI KBI AQUA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68455	SCI TANGRAM	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68461	CAA COMMERCES 2	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68494	GRD ACT.ZONE EURO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68495	FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68600	SAS CB3	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68606	PREDICA ENER DUR EUR	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68774	FONDS AV ECHUS FIA A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68775	5884 AEURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68776	1827 A2EURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68778	56055 A5 EUR	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68785	PORT EX ABS RET P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68789	5880 AEURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68792	CPR EUROLAND ESG P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68793	PIMCO GLOBAL BND FD-CURN C EX	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68794	INDOFIFLEXEG	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69001	CHORELIA N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69002	AMIRAL GROWTH OPP A	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69004	CALIFORNIA 09	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69006	VENDOME SEL EURO PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69031	EUROPEAN CDT SRI PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69032	INDOSUEZ CAP EMERG.M	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69033	TRIANANCE 6 AN 12 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR69034	AIJPMGBIGOAHE	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69035	56055 AEURHC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69038	AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69039	OPCI CAA CROSSROADS	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69040	CAA PRIV EQY 19 CF A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69042	SCI ACADEMIE MONTROUGE	99	Société coopérative anonyme à capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69043	CAA INFRAS T 2021 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69044	VAUGIRARD GRIMSBY	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Grande-Bretagne	969500K2MUPSI57XK083FR69045	HORNSEA 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083FR69046	JANUS RENEWABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083FR69048	REPSOL RENOVABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69049	LCL ECHUS - PI	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR69054	LM-CB VALUE FD-PA EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IT66632	9522 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66849	5932 AEURC	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR66171	7653 AEURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR67382	FEAMUNDISVFAEC	99	Fund	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27729	LCL ECHUS - BETA C	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27730	AM E LI ST SRI PM C	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27733	LCL ECHUS SIGMA	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63266	AM FL DES TERRI PT A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69012	FONDS AV ECHU FIA PI	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083LU69013	FDS AV ECH FIA OM C	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69015	SEL EUR CLI SEP 22 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69016	SEL EUR ENV MAI 22 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69028	PIO-DIV S/T-AEURND	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69055	5909 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU69068	5880 A5 EUR	99	Fund	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67927	CAA PE 20 COMP 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR30741	ARCHM.-IN.DE.PL.III	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR66947	BRIDGE EU 20 SR LIB	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU66716	SCI IMEFA 187	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES66958	SCI FEDERIMMO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU64386	ALTA VAI	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67366	VAUGIRARD RENOVABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	
Pologne	969500K2MUPSI57XK083FR67396	ALTAMIRA	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67624	SEL FR ENV MAI 2022	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IT67625	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083IT67934	AMUNDI CAA ABS CT	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083AT68894	AMUNDI DS IV VAUGIRA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083ES68798	COVIVIO IMMOBILIEN	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69052	ELL HOLDCO SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63948	UAF LIFE PATRIMOINE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR28140	QS1000001020 PREDICARE SARL	99	Société anonyme de Participations Financières (LU)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU63382	SCI NEW VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083BE66169	OPTISANTIS SAS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR66529	DIAPRE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66413	ASSERCAR	99	SARL - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67560	SAS VIAREN	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083PT67547	CAA RESIDENCES SENIORS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR29497	ISR COURTAGE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60797	SAS SPECIFICA	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16001	PREVISEO OBSEQUES (EX-FEDER 02)	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63561	SCI IMEFA 161	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63566	SCI IMEFA 162	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63567	SCI IMEFA 163	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63569	SCI IMEFA 165	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24256	SCI IMEFA 49	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24342	SCI IMEFA VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22180	SCI ALLIANCE 10	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	CREDIT AGRICOLE TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN SPOLKA AKCYJNA	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63101	SCI HOLDING STRATEGE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63369	SAS GHD OPCO HOTEL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64129	PACIFICA GRESILLONS	99	Société Civile	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64944	SCI IMEFA 181	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64945	SCI IMEFA 182	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64946	SCI IMEFA 183	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64947	SCI IMEFA 184	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64948	SNC MARSEILLE MICHELET	99	Société en Nom Collectif	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64949	SCI IMEFA 186	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR64951	SCI IMEFA 188	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64952	SCI IMEFA 189	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64953	SCI IMEFA 190	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08546	SAS OFELIA	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR14032	CREDIT AGRICOLE PROTECTION & SECURITE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61717	SCI 11 PLACE DE L'EUROPE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22171	SCI SEGUR 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR08548	SOCIETE SOPRESA	99	SA à Conseil d'Administration - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR22173	SCI SEGUR	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30731	SCI DISTRIPOLE PORTE DE FRANCE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65960	SAS VILLE DU BOIS INVEST	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63405	SCI FUTURE WAY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66096	STOCKLY	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66122	HUB@LUXEMBOURG	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083LU67550	SARL LUX LEUDELANGE	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16023	FEDERPIERRE CAPUCINES	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16024	FEDERPIERRE CAULAINCOURT	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16028	FEDERPIERRE MICHAL	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16029	FEDERPIERRE UNIVERSITE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16033	LONGCHAMP MONTEVIDEO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR16041	VICQ NEUILLY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR24331	SCI 3-5 BIS BOULEVARD DIDEROT	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR28110	ARM (SAS)	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63009	SABLES D'OLONNE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63098	SCI IMEFA 151	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63099	SCI IMEFA 152	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR63100	SCI IMEFA 153	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65100	EFFITHERMIE FINANCE	99	Société par Actions Simplifiée Unipersonnel	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65102	BOLETUS FINANCE	99	Société par Actions Simplifiée Unipersonnel	2 - non mutuelle	
ITALIE	969500K2MUPSI57XK083IT66254	STELVIO	99	Societa per Azioni (IT)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63044	TULIPE HOLDING BELGIQUE SA	99	Fund	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63045	NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63832	FONCIERE BRUGGE STATION	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63833	FONCIERE BRUXELLES AEROPORT	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63835	FONCIERE BRUXELLES GARE CENTRALE	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63836	FONCIERE BRUXELLES SUD	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63837	FONCIERE BRUXELLES TOUR NOIRE	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63838	IRIS TREFONDS	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63839	FONCIERE LIEGE	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63840	FONCIERE LOUVAIN CENTRE	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63841	FONCIERE LOUVAIN	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63842	FONCIERE MALINES	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE63843	FONCIERE NAMUR	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
Bahamas	969500K2MUPSI57XK083BS64216	BRANCH INVESTMENTS INTERNATIONAL INC.	99	INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY Bahamas	2 - non mutuelle	
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083DE63046	IRIS INVESTOR HOLDING GMBH	99	INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY Bahamas	2 - non mutuelle	
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES27665	METEORE ALCALA SL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2 - non mutuelle	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT27667	METEORE ITALY SRL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2 - non mutuelle	
Espagne	959800P1TEVUVV7YZZ92	ABANCA GENERALES DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A.	99	Société anonyme (hors France)	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67929	SAS EUROP ASSIS FRAN	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68213	PREDURBA SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR68079	SCI 103 GRENELLE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67139	SCI IMEFA 192	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67140	SCI IMEFA 193	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67141	SCI IMEFA 194	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67142	SCI IMEFA 195	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67143	SCI IMEFA 196	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67144	SCI IMEFA 198	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67145	SCI IMEFA 199	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67146	SCI IMEFA 200	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67355	SCI IMEFA 202	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67356	SCI IMEFA 203	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67357	SCI IMEFA 204	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67358	SCI IMEFA 205	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67359	SCI IMEFA 206	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67360	SCI IMEFA 207	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67361	SCI IMEFA 208	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67362	SCI IMEFA 209	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67363	SCI IMEFA 211	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67364	SCI IMEFA 212	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67376	SCI SPIRICA BOISSEAU	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68780	SAS IMEFA 214	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68781	SAS IMEFA 215	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68782	SAS COMMERCES 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67511	ARDIAN MUL STRATG A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	9695008WROW43ZUUEE92	FDC A2 -P- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	96950089LLO7CF864737	FDC A1 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500AVODZ5UV874P48	FDC PREDIQ.OPP.O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500LQEDOEEOEGOQL03	FDA 14 PART O	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	549300M6DMUC7H67PU05	TIERA CAPIT NAT PE A	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR30209	FDA 5 (EX FDA 17 0 2D PART 0)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500V216U5FVKE4F10	CAA P.EQ.18 CPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500VM67KML7JU0R63	FDA 7 O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR60387	OPCI LAPILLUS I	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61538	ECHQUIER VALUE FCP 3DEC	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64390	FDC T1 FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	9695002F62F5T27IY176	FDC SILVER AGE C/D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500XAUGOCYBY4XB39	FDC PREMIUM	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66084	FPCI CAA SECONDAIRE V	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500HRW2W6V6R7TL66	FDA RE -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500JUJ97K0FI27Y85	AMUNDI TRANSM. IMMO.	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67528	ALTA COMMERCES EUROP	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67134	AM.PRIV.EQ.MEGA.II A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67515	CAP SANTE 3 PART A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67380	CAP SERVICES A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500D6DCHAI0KCDH96	CASIMIR1 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67513	CHORELIA N 8 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67379	MID INFRA SLP	99	SICAV - France	2 - non mutuelle	
ANTILLES NEERLAND AISES	969500K2MUPSI57XK083AN29797	PERMAL INV HOLD -A-	99	Fund	2 - non mutuelle	
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	CARIDOR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	96950052ECKLOA6EHC05	DE VRIES	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66174	CAA PRIVATE EQUITY 208 - COMPARTIMENT TER	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66538	BC 44	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR66628	DS3 - MILAN	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66630	AMUNDI PRIVATE DEBT FUNDS	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66887	CYCLOPE INVES.OPP.	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500BQ17ZLAGFNE838	ACTICCIA VIE 90 N5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	ACTICCIA VIE 90 N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	96950098MV6OXMNMDJ92	ACTICCIA VIE 90 N 8	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66614	ARCHMORE SCSP-IN.DE.PL.II-S-F IV EUR	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500JH2VQHTX8EU033	AMUNDI EDR SELECTION	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR25501	PREDICA ISR MONDE (FCP)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68209	BGF-GLBL DYN EQ-I2EURA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500M5K22JQ64PAG87	LITHOS FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500UL8E43FQS4NK06	B2 HOTEL INVEST (SPPICAV)	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	
France	969500ORO1AXRH1DY544	FLORISSIME DYNAMIQUE (FCP)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500VG7W0EK37FIN49	INDOS.ALLOC.30 -C-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR64772	FR0013217650 FONDS AV ECHUS FIA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR65264	AMUNDI ACTIONS OR P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67519	CHORELIA N 9 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67546	RESID MORT II LARG E	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
ITALIE	969500K2MUPSI57XK083IT67090	AMUNDI PROTEZIONE 85	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67756	CAA PE 20 COM BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67757	CAA PE 20 COM TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67758	CAA INFRASTRU.2020 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67759	AMUN ENERG VERT FIA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67765	CPR AMBITION FR SI	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67772	CHORELIA N 10	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67778	BFT EQUITY PROTECT 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR67879	OPTIMUM EQUILIBRE R	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67887	FOJ CAP 2024 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67931	0.0 08-61	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68160	ABCM GLOB ALLO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68161	CAA PR FI II C2 A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68164	FRIEDLAND THEM.MEG.A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	9695005VWNPZYFEANJ53	LCL FUTURE CITI P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68168	ACTIV ALLC RB R CAP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68171	CAA PVT EQ 2021 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68172	CAA PV EQ2021 BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68173	CERES FD ACT MOND RE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68175	CHORELIA N11 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68177	PERIAL EUR CARB SCCV	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68184	CHORELIA N 12 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68185	SCI PM IMMO TREND	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	213800UZBBUFGWMGA952	AMUNDI PROT 85 ROLLING 2Y	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU67926	LUMY-SBRGEQN-X5EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68196	JPM GLOBAL FOCUS-IA	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU68202	PICTET GLOBAL THEM OP-HI EUR	99	SICAV - Hors France	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR021680	AMUNDI INF.MDE-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR61164	TECHNO-PRO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63576	FR0012419752 CAA PRIVATE FINANCING A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	549300RA6G32Q03NZT86	M&G (LUX) GLOBAL MA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67754	GRD 44 N 6 PART CD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68215	SCI AMUN IMMO DURA	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68439	AMUNDI HORIZON LONG TERME ESR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68455	AMU MGT PEA ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR68461	IMPACT GREEN BONDS M	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68494	SELEC EUR ENV JAN 22	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68495	FRAN ENVIRON 01/22	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68600	CAA PV EQ2021 TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68606	ARTEMID CA II SLP A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68774	LF MULTIMMO DURABLE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68775	TRAJECTOIRE SANTE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68776	AMU VAUG DET IMMOII	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68778	SC CAA EURO SELECT	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68785	LCL IMPACT SCL 21 CC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68789	FD AV ECH FIA E PT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68792	SELEC FRA ENV 1021 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68793	FD AV ECH FIA H PT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR68794	SELECTION FRANCE SJ	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69001	JUNON ACTIONS OBLIGATIONS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69002	BFT FR EMP ISR PT PM	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69004	SELECT FR SOC 5-22	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69006	AF MONTPENSIER M CLIMATE SOLUTIONS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69031	SELEC FR ENV 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69032	SELEC FR SOC 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69033	LCL ECHUS - OMEGA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69034	LCL ECHUS - LAMBDA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69035	LCL ECHUS - KAPPA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69038	VYV MULTI ACTION EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69039	VENDOME FRANCE M	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69040	UNIGEST SECON V WRLD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69042	BFT SEL RDT 27 RC PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500K2MUPSI57XK083FR69043	AM CONVIC ESR ASSUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69044	AM CONVIC ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69045	AMUNDI HARMO ESR PER	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69046	DIVERS ET SOLID ASS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69048	CAA INFRAS 2022 PT A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69049	CAA PV EQ22 COMP1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR69054	SCPI LFP EUROPIMMO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT66632	AMUNDI PRIMO INVESTIMENTO- CLASSE A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU66849	AMUNDI-EURO H/Y S/T BD-IEADD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR66171	SCI ALTA CARRE DE SOIE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67382	KAREO Horizon	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27729	SC PARHAUS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27730	SC PARCHAMPS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR27733	SC PARGAL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR63266	SCI DAHLIA	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69012	AMUNDI PIO INC OPPS-M2 EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69013	CPR INVEST SMART TRENDS-REUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69015	AMUNDI NEW SILK ROAD-ME EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69016	5909 A2EURMTID	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69028	FTIF-FRKN NAT RES-IACCUSD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69055	AMUNDI FUNDS EUROP SUBORDINATED BOND ESG	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU69068	CENTIVA OFF SER 0518	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	
France	969500N2QX5LGFFZ0167	COVIVIO HOTELS (ex FONCIERE DES MURS)	99	Société en commandite par actions	2 - non mutuelle	
France	969500K2MUPSI57XK083FR67927	SA ULLIS	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Pologne	259400BVOLY75E7L2G05	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Japon	353800EVW07IPLMT2X95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500J0J1H1GRL7KK86	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	4
France	96950018S1XWUGVC0E95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500P5DCT4287UJVL36	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	SYRPI2D1O9WRTS2WX210	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Portugal	549300HM15U8TGYXFP61	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Luxembourg	222100RHVHGHNBQ4VV91	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	1
France	969500K2MUPSI57XK083	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Italie	815600712E1764BEF578	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	969500K2MUPSI57XK083IE 52005	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 52006	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	894500RMIC00A1VER890	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	894500RMCSG8N2JJ3O43	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Italie	815600A7946313257924	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500IXARMKRMXEO315	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500K2MUPSI57XK083FR 28005	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62015	36%	36%	36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20254	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 24567	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 24568	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64702	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62060	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64285	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66085	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 01018	19%	19%	19%	-	1	19%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20202	20%	20%	20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62062	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62064	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62042	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61522	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 62064	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16040	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62428	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64164	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65066	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 65086	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 65088	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 65104	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66222	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64720	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66247	87%	87%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64722	39%	39%	39%	-	1	39%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66865	79%	79%	79%	-	1	79%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 021420	93%	93%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62226	93%	93%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62225	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20252	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 25407	86%	86%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62222	90%	90%	90%	-	1	90%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 28118	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63225	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63226	5%	5%	5%	-	1	5%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 26716	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60712	54%	54%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61217	94%	94%	94%	-	1	94%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61562	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62157	40%	40%	40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63228	83%	83%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63283	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63284	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63764	87%	87%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61563	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61665	67%	67%	67%	-	1	67%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 63529	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63720	55%	55%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63600	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63760	23%	23%	23%	-	1	23%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64110	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT6 4111	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64185	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64187	81%	81%	81%	-	1	81%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64202	77%	77%	77%	-	1	77%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 64500	41%	41%	41%	-	1	41%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 64511	75%	75%	75%	-	1	75%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 63703	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 61515	45%	45%	45%	-	1	45%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 61722	68%	68%	68%	-	1	68%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 65020	54%	54%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65025	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65706	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66170	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 05774	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 05772	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 05772	76%	76%	76%	-	1	76%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 05774	95%	95%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66218	65%	65%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 62528	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61678	37%	37%	37%	-	1	37%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61670	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61680	53%	53%	53%	-	1	53%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61510	66%	66%	66%	-	1	66%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 62704	32%	32%	32%	-	1	32%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61686	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61512	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IE 61516	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16011	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16017	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16018	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16022	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22175	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22185	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22186	43%	43%	43%	-	1	43%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22187	28%	28%	28%	-	1	28%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22188	90%	90%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22189	54%	54%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22190	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22202	93%	93%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22204	61%	61%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22206	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22213	2%	2%	2%	-	1	2%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22215	66%	66%	66%	-	1	66%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16012	22%	22%	22%	-	1	22%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21244	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21245	87%	87%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21246	42%	42%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21247	54%	54%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21249	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21250	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21251	47%	47%	47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21254	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21255	0,38%	0,38%	0,38%	-	1	0,38%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21258	7%	7%	7%	-	1	7%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21259	6%	6%	6%	-	1	6%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21261	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21262	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21263	43%	43%	43%	-	1	43%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21264	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21265	21%	21%	21%	-	1	21%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21266	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21267	57%	57%	57%	-	1	57%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21268	44%	44%	44%	-	1	44%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21271	26%	26%	26%	-	1	26%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21272	95%	95%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21274	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21275	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21276	63%	63%	63%	-	1	63%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21277	41%	41%	41%	-	1	41%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21278	11%	11%	11%	-	1	11%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21279	46%	46%	46%	-	1	46%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21280	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21281	41%	41%	41%	-	1	41%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21282	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21285	83%	83%	83%	-	1	83%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21286	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21288	75%	75%	75%	-	1	75%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21289	83%	83%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21290	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21293	83%	83%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21294	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21295	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21296	84%	84%	84%	-	1	84%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21297	58%	58%	58%	-	1	58%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21208	64%	64%	64%	-	1	64%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21200	86%	86%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21302	34%	34%	34%	-	1	34%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21303	63%	63%	63%	-	1	63%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21306	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21308	86%	86%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21309	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21310	59%	59%	59%	-	1	59%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21311	78%	78%	78%	-	1	78%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21315	79%	79%	79%	-	1	79%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21316	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 21317	42%	42%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21319	56%	56%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21321	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21322	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21326	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21328	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16020	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08510	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22207	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083FR 21281	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22208	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21321	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22105	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22202	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62130	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22101	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21282	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62058	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62102	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62007	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62102	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62557	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62558	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62568	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08725	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64121	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62802	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62801	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62800	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62707	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62104	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62708	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64106	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22107	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22106	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64121	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64125	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62005	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64126	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64127	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64128	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20684	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21244	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62050	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64028	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08670	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22172	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22176	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60500	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60400	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 28122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62550	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22182	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62062	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65046	44%	44%	44%	-	1	44%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66670	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66150	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66712	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 20685	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22170	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67550	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67226	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67324	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67320	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67514	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67515	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67127	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66710	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68170	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68722	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083GB 68806	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 60060	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 60070	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 68127	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IE 67820	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 68100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 68205	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 68207	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65550	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60065	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68120	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68704	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68126	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68128	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60002	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60026	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67527	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 68610	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64050	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22179	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20258	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 60051	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083PL 60071	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60005	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67015	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68824	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 68210	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67117	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20670	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 21705	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62112	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 00007	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20227	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20257	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20107	90%	90%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60707	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16001	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62561	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62566	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62567	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 62560	16%	16%	16%	-	1	16%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21256	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 22180	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083PL 62605	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 63104	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 63360	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 64120	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 64044	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 64045	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 64046	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 64047	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64048	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64049	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64051	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64052	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64053	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08546	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 14022	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61717	99%	99%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22171	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08548	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22173	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 30724	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65060	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63405	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66006	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66122	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67550	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16022	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16024	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16028	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16029	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16032	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16041	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21224	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 28110	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62000	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62008	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62009	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65100	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65102	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT6 6254	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62044	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62045	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62822	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62823	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62825	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62826	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62827	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62828	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62829	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62840	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62841	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62812	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 62812	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BS 61216	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083DE 62016	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 27665	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT2 7667	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 67102	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67020	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68212	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68070	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67130	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67110	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67111	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67112	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67113	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67114	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67115	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67116	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67355	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67356	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67357	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67358	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67359	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67360	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67361	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67362	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67363	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67364	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67376	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68780	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68784	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68787	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67511	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 30200	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60387	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61528	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61300	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66084	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67528	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67124	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67515	70%	70%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67380	70%	70%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67512	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67370	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083AN 20707	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66174	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66528	90%	90%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66628	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66620	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66887	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66614	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 25504	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083LU 68200	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61772	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65264	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67510	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67516	95%	95%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT6 7090	95%	95%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67756	90%	90%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67757	95%	95%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67758	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67759	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67765	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67772	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67778	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67870	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67887	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67921	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68160	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68161	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68164	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68168	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68171	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68172	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68175	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68177	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68184	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6819E	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 6702E	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 6810E	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 68202	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 021680	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61164	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6257E	48%	48%	48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 677E4	33%	33%	33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6821E	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68120	56%	56%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 681E5	89%	89%	89%	-	1	89%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 681E1	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68104	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6810E	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68600	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6860E	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68774	0,18%	0,18%	0,18%	-	1	0,18%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6877E	5%	5%	5%	-	1	5%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6877E	15%	15%	15%	-	1	15%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6877E	97%	97%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 6878E	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68780	81%	81%	81%	-	1	81%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68702	18%	18%	18%	-	1	18%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68702	52%	52%	52%	-	1	52%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68704	42%	42%	42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60004	85%	85%	85%	-	1	85%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60002	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60004	82%	82%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60006	7%	7%	7%	-	1	7%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60021	21%	21%	21%	-	1	21%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60022	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60023	1%	1%	1%	-	1	1%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60024	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60025	2%	2%	2%	-	1	2%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60028	30%	30%	30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60029	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60040	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60042	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60043	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60044	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Grande-Bretagne	969500K2MUPSI57XK083FR 60045	25%	25%	25%	-	1	25%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083FR 60046	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083FR 60048	13%	13%	13%	-	1	13%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60049	73%	73%	73%	-	1	73%	1	-	10
Irlande	969500K2MUPSI57XK083FR 60054	49%	49%	49%	-	1	49%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083IT6 6622	76%	76%	76%	-	1	76%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 66240	64%	64%	64%	-	1	64%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 66171	56%	56%	56%	-	1	56%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 67282	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27720	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27720	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27733	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63266	58%	58%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60012	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60013	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60015	61%	61%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60016	89%	89%	89%	-	1	89%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60028	70%	70%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60055	62%	62%	62%	-	1	62%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 60068	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67027	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 30711	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 66017	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 66716	65%	65%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 66058	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 61386	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67386	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
Pologne	969500K2MUPSI57XK083FR 67306	23%	23%	23%	-	1	23%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67621	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT6 7625	86%	86%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083IT6 7031	86%	86%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083AT 68801	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083ES 68708	12%		12%	-	1	12%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60052	49%		49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63018	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083FR 28110	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 62282	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083BE 66169	100%		100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66520	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66412	51%		51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67560	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083PT 67547	35%		35%	-	1	35%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20407	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60707	51%		51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16004	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63564	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63566	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63567	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63569	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21256	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21242	56%		56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22180	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63104	78%		78%	-	1	78%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63360	90%		90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64120	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64044	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64045	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64046	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64047	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64048	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64049	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64051	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64052	99%		99%	-	1	99%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61053	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08546	33%		33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 14032	20%		20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61717	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22171	24%		24%	-	1	24%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 08548	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 22172	36%		36%	-	1	36%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 20721	33%		33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65060	49%		49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62105	47%		47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66006	25%		25%	-	1	25%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 66122	20%		20%	-	1	20%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083LU 67550	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16023	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16024	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16028	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16029	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16023	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 16041	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 21321	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 28110	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62000	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62008	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62009	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62100	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65100	100%		100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65102	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
ITALIE	969500K2MUPSI57XK083IT6 6254	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63044	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63045	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63822	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63823	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63825	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63826	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63827	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63828	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63829	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63840	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63841	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63842	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	969500K2MUPSI57XK083BE 63843	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Bahamas	969500K2MUPSI57XK083BS 64216	94%		94%	-	1	94%	1	-	10
Allemagne	969500K2MUPSI57XK083DE 63046	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Espagne	969500K2MUPSI57XK083ES 27665	51%		51%	-	1	51%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT2 7667	51%		51%	-	1	51%	1	-	10
Espagne	959800P1TEVUVV7YZZ92	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67020	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68213	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68070	49%		49%	-	1	49%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67120	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67140	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67141	99%		99%	-	1	99%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67112	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67113	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67114	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67115	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67116	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67255	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67256	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67257	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67258	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67259	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67260	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67261	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67262	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67263	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67264	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67276	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68780	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68781	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68782	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67511	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008WROW43ZUUEE92	35%	35%	35%	-	1	35%	1	-	10
France	96950089LLO7CF864737	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500AVODZ5UV874P48	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500LQEDOECCGOQL03	61%	61%	61%	-	1	61%	1	-	10
Luxembourg	549300M6DMUC7H67PU05	69%	69%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 30209	96%	96%	96%	-	1	96%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500V216U5FVKE4F10	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500VM67KML7JU0R63	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60387	50%	50%	50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61538	98%	98%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 64390	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695002F62F5T271Y176	54%	54%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	969500XAUGOCYBY4XB39	57%	57%	57%	-	1	57%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66084	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500HRW2W6V6R7TL66	67%	67%	67%	-	1	67%	1	-	10
France	969500JUJ97K0FI27Y85	91%	91%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67528	70%	70%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67124	53%		53%	-	1	53%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67515	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67380	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D6DCHAI0KCDH96	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67512	87%		87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67370	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
ANTILLES NEERLANDAI	969500K2MUPSI57XK083AN 20707	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950052ECKLOA6EHC05	70%		70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66174	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66538	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66628	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66620	44%		44%	-	1	44%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 66887	42%		42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500BQ17ZLAGFNE838	97%		97%	-	1	97%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	98%		98%	-	1	98%	1	-	10
France	96950098MV6OXMNMDJ92	97%		97%	-	1	97%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 66614	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JH2VQHTX8EU033	85%		85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 25504	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 68200	7%		7%	-	1	7%	1	-	10
France	969500M5K22JQ64PAG87	92%		92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500UL8E43FQS4NK06	40%		40%	-	1	40%	1	-	10
France	969500ORO1AXRH1DY544	96%		96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500VG7W0EK37FIN49	47%		47%	-	1	47%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61772	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 65264	90%		90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67510	88%		88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67516	39%		39%	-	1	39%	1	-	10
ITALIE	969500K2MUPSI57XK083IT6 7000	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67756	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67757	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67758	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67759	85%		85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67765	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67772	83%		83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67778	53%		53%	-	1	53%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67870	48%		48%	-	1	48%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67887	55%		55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67924	64%		64%	-	1	64%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68160	62%		62%	-	1	62%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68164	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68164	74%		74%	-	1	74%	1	-	10
France	9695005VWNPZYFEANJ53	70%		70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68168	79%		79%	-	1	79%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68171	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68172	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68172	96%		96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68175	91%		91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68177	30%		30%	-	1	30%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68184	91%		91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68185	68%		68%	-	1	68%	1	-	10
France	213800UZBBUFGWMGA952	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 67926	61%		61%	-	1	61%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 68106	28%		28%	-	1	28%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 68202	33%		33%	-	1	33%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 021680	86%		86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 61164	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 62576	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300RA6G32Q03NZT86	42%		42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67754	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68215	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68420	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68455	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68461	91%		91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68404	92%		92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68405	89%		89%	-	1	89%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68600	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68606	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68774	61%		61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68775	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68776	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68778	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68785	88%		88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68789	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68792	84%		84%	-	1	84%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68793	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 68794	94%		94%	-	1	94%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69001	96%		96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69002	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69004	93%		93%	-	1	93%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69006	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69021	55%		55%	-	1	55%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69022	58%		58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69023	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69024	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69025	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69028	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69029	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69040	51%		51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69042	73%		73%	-	1	73%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69043	99%		99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 69044	100%		100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60045	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60046	96%		96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60048	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60049	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 60054	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	969500K2MUPSI57XK083IT6 6632	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 66840	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 66174	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 67382	42%		42%	-	1	42%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27720	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27720	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 27722	50%		50%	-	1	50%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR 63266	80%		80%	-	1	80%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60012	85%		85%	-	1	85%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60012	98%		98%	-	1	98%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60015	94%		94%	-	1	94%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60016	96%		96%	-	1	96%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60028	55%		55%	-	1	55%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60055	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	969500K2MUPSI57XK083LU 60068	100%		100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500N2QX5LGFFZ0I67	16%		16%	-	1	16%	1	-	10
France	969500K2MUPSI57XK083FR	19%		19%	-	1	19%	1	-	10



Type d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Entreprise d'assurance vie 2 - Entreprise d'assurance non-vie 3 - Entreprise de réassurance 4 - Entreprise multibranches 5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE 6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE 7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE 8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier 9 - Institution de retraite professionnelle 10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35 11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35 12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35 15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1er, point 55, du règlement (UE) 2015/35 99 - Autre
Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Mutuelle 2 - Non mutuelle
Degré d'influence	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Dominante 2 - Significative
Inclusion dans le contrôle du groupe	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Incluse dans le contrôle du groupe 2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a)) 3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b)) 4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))
Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Première méthode: consolidation intégrale 2 - Première méthode: consolidation proportionnelle 3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée 4 - Première méthode: règles sectorielles 5 - Seconde méthode: Solvabilité II 6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles 7 - Seconde méthode: règles locales 8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE 9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE 10 - Autre méthode

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros
Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris – RCS Paris 451 746 077

www.ca-assurances.com